

**PREFECTURE DU RHÔNE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Enquête publique unique portant sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux et d'exploiter au titre du code minier en vue de l'exploitation d'un gîte géothermique basse température, pour couvrir les besoins de chauffage et de rafraîchissement du projet de salle de rencontres sportives et de spectacles OL Vallée Aréna à Décines-Charpieu ainsi que sur la construction projetée de la salle OL Vallée Aréna

Enquête du jeudi 15 avril 2021 au jeudi 20 mai 2021

Pétitionnaire

OL GROUPE

Groupama Stadium

10, avenue Simone Veil

69150 Décines-Charpieu

(Adresse postale CS 70712 – 69153 Décines Cedex)

Tél : +33(0)4.81.07.55.00

Autorité organisatrice

Préfecture du Rhône

Direction Départementale de La Protection des Populations du Rhône

Service protection de l'environnement

Pôle installations classées et environnement

245, rue Garibaldi à Lyon 3^{ème}

(Adresse postale 69422 Lyon cedex 03)

Commissaire enquêteur

Yves VALENTIN

Accusé de réception :

Le :

Nom(s) - Signature(s) :

Préambule

L'enquête publique unique est organisée, dans les formes prescrites par les textes exposés ci-après :

- sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux et d'exploiter un gîte géothermique au titre du Code minier, en vue de l'exploitation d'un gîte géothermique basse température pour couvrir les besoins de chauffage et de rafraîchissement du projet de salle de rencontres sportives et de spectacles dénommé OL Vallée Aréna à Décines-Charpieu ;
- sur le projet lui-même de construction de la salle OL Vallée Aréna.

Cadre juridique

Préalable pour information :

Parallèlement à cette enquête unique, et dans la même période calendaire, une enquête publique distincte est organisée par la Métropole de Lyon sur la « Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU-H pour le projet de salle Aréna à Décines-Charpieu » au titre du Code de l'urbanisme.

La présente enquête unique est organisée en application, notamment :

- des articles L123-2 et suivants, R123-1 à R123-27 du Code de l'environnement et L162-11 du Code minier pour les travaux miniers ;
- de l'article R423-58 du Code de l'urbanisme pour la construction projetée de la salle OL Vallée Aréna.

En conséquence, Art. R423-58 : « Lorsque le projet a précédemment fait l'objet d'une enquête publique dans les conditions prévues au Code de l'environnement et que l'avis de mise à l'enquête indiquait que celle-ci portait également sur la construction projetée, il n'y a pas lieu à nouvelle enquête au titre du permis de construire ou d'aménager, sauf si le projet a subi des modifications substantielles après la clôture de l'enquête »

L'arrêté préfectoral

L'enquête publique a été prescrite par arrêté n° DDPP-SPE 2021-63 du 22 mars 2021 de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, sous signature de Madame la Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, au titre...

- des textes exposés ci-dessus ;

et au vu, notamment ...

- du décret n° 78-498 du 28 mars 1978 modifié, relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie ;

- du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 modifié, relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain, à la police des mines et des stockages souterrains ;
- du décret n° 2019-1518 du 30 décembre 2019 relatif aux titres d'exploration et d'exploitation des gîtes géothermiques ;
- de la demande du 20 novembre 2020 complétée le 19 mars 2021 effectuée par OL GROUPE tendant à obtenir l'autorisation de procéder à l'ouverture de travaux miniers et l'autorisation d'exploiter un gîte géothermique basse température ;
- de la demande du 11 mars 2021 de OL GROUPE de faire porter également l'enquête publique sur la construction projetée de la salle OL Vallée Aréna ;
- des dossiers de demande d'autorisation comportant notamment l'étude d'impact du projet OL Vallée Aréna ;
- du dossier présentant le projet de construction de la salle OL Vallée Aréna ;
- de la concertation préalable qui s'est déroulée du 15 juillet au 15 octobre 2020, portée conjointement par la Métropole de Lyon au titre de la mise en compatibilité de son PLU-H et par l'Olympique Lyonnais, maître d'ouvrage du projet de salle OL Vallée Aréna ;
- du bilan de la concertation préalable ;
- des délibérations et avis des conseils municipaux et métropolitains concernés ;
- de l'avis tacite réputé sans observation de l'Autorité environnementale sur les dossiers de demandes d'autorisations précitées et l'étude d'impact du projet OL Vallée Aréna ;
- de l'avis de recevabilité des dossiers relatifs à la géothermie de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, service Eau, Hydroélectricité et nature.

Périmètre de l'enquête publique

Au titre de la géothermie, le périmètre correspondant au volume d'exploitation demandé concerne les communes de **Décines-Charpieu** et de **Meyzieu**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Décines-Charpieu (69151) – Place Roger Salengro - BP 175 - Décines-Charpieu Cedex - Tél. : 04 72 93 30 30.

%%%

L'enquête publique a été close le jeudi 20 mai à 17 h 00.

Le dossier d'enquête qui était déposé à disposition du public à la mairie de Décines-Charpieu a été récupéré et clos par le Commissaire enquêteur. Il sera remis à l'autorité organisatrice en même temps que le rapport d'enquête.

Déroulement de la procédure

Les publicités légales ont été assurées, conformément aux textes en vigueur :

- dans deux journaux locaux, 15 jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci : « Le Progrès de Lyon » et « Le Tout Lyon » ;
- en mairie de Décines-Charpieu : affichage par les soins de la mairie dans les panneaux vitrés des services techniques, ainsi que sur les panneaux lumineux disposés en divers points de la ville ;
- en mairie de Meyzieu ;
- en différents points sur les lieux du projet : affichage par les soins du maître d'ouvrage.

Publication sur internet :

L'avis d'enquête a été publié sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône, www.rhone.gouv.fr

Les contributions du public

Le public avait la possibilité de déposer ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre « papier » mis à sa disposition à la mairie de Décines-Charpieu aux heures habituelles d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle, jours fériés ou modification d'horaire, du lundi au vendredi 08 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.
- par courrier postal adressé au Commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Décines-Charpieu ;
- par voie électronique :
 - sur le registre dématérialisé à l'adresse : www.registre-numerique.fr/ol-vallee-arena
 - par courriel à l'adresse ol-vallee-arena@mail.registre-numerique.fr

Il est à noter que l'adresse du registre dématérialisé et l'adresse courriel associée ont été accessibles du premier jour d'enquête à 00 h 00 au dernier jour d'enquête à 24 h 00.

%%%%%%%%%

Pendant toute la durée de l'enquête, je suis resté à la disposition du public, notamment au cours des quatre permanences tenues dans les locaux de la mairie, aux dates et heures ci-après, soit un total de 12 heures de permanence :

- vendredi 16 avril de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mardi 27 avril de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 05 mai de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 19 mai de 11 h 00 à 14 h 00.

Du point de vue de la participation, le bilan est très mitigé puisque le public s'est très peu déplacé. Par contre, je constate une forte mobilisation sur le registre électronique, ce qui confirme la tendance habituelle constatée depuis l'instauration de cette possibilité d'expression.

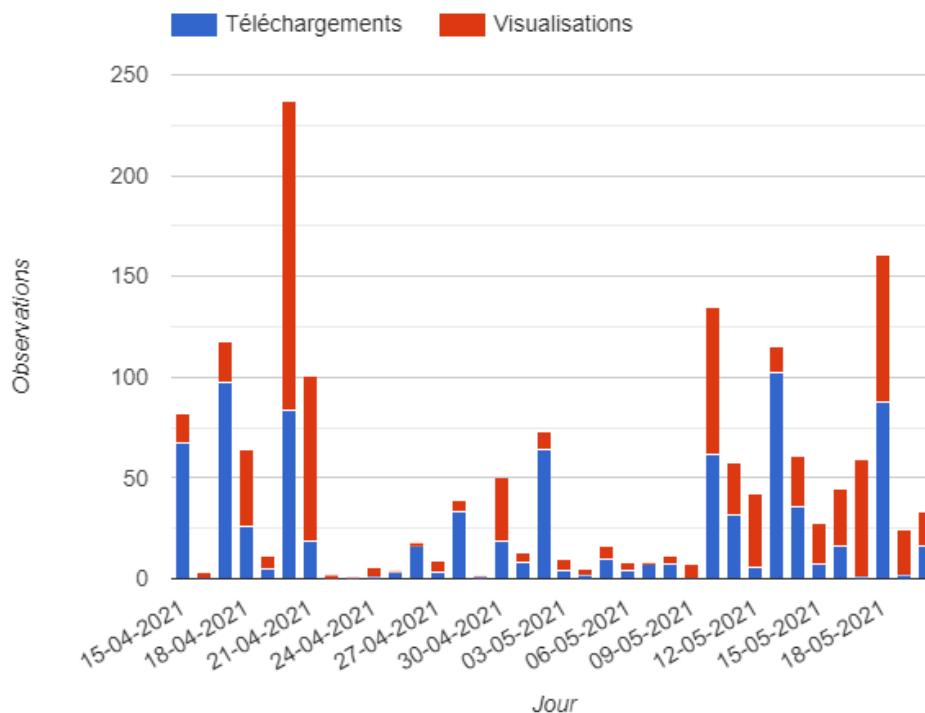
- pour le registre « papier » en mairie :
 - 2 personnes se sont déplacées, l'une pour déposer une contribution en mon absence et l'autre pour me rencontrer (à deux reprises) ;
 - 1 contribution parvenue par courrier électronique personnel (retransmission par la DDPP)

Soit trois contributions notées RP1, RP2 et RP3

- pour le registre dématérialisé :
 - 34 personnes se sont exprimées directement sur le registre (dont 1 personne à deux reprises avec un texte identique, soit 35 contributions) et 4 par courrier électronique reversé sur le registre, soit un total de 39 contributions.

Dans le même temps, de nombreuses personnes ont consulté le registre électronique.

Le graphique statistique ci-dessous (origine registre dématérialisé) montre tant pour les visualisations que pour les téléchargements un très important engouement, notamment lors de la première, et surtout la dernière, semaine d'enquête, ... ce qui n'est pas sans conséquences pour le travail du Commissaire enquêteur.



Statistiques (source « Registre électronique »)

Exposé des contributions du public et questions du Commissaire enquêteur

On trouvera ci-après :

1 – Afin d'identifier l'origine des contributions,

- La liste des contributeurs classée par numéro de contribution avec les thèmes développés dans les contributions (5 thèmes principaux)

2 – Les observations, questions, suggestions émises par les contributeurs, éclatées et regroupées par thème par le Commissaire enquêteur ...

- La concertation préalable
- Le projet d'Aréna
- Le Code minier – La géothermie
- L'étude d'impact
- Autres thèmes

chacun de ces thèmes étant « éclaté » en un ou plusieurs sous-thèmes.

3 – Les remarques et questions du Commissaire enquêteur

4 – En annexe : l'original des contributions du public

- Contributions sur registre dématérialisé (registre électronique)
- PDF attachés aux contributions sur registre dématérialisé ou registre papier

Note : Les contributions du public sont reproduites sans rectification ou modification qui risqueraient d'en altérer ou modifier le sens, sauf parfois la ponctuation ou de menus détails pour en faciliter la compréhension.

CONTRIBUTIONS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Signification des n° de contributions :

- @... : Contribution sur registre électronique
- E.. : Contribution par Email transposée sur registre électronique
- RP ... : Contribution sur registre papier en mairie

Thèmes exposés dans les contributions, après analyse de ces dernières :

- Colonne 1 : La concertation préalable
- Colonne 2 : Le projet d'Aréna
- Colonne 3 : Le Code minier – La géothermie
- Colonne 4 : L'étude d'impact
- Colonne 5 : Autres thèmes

N°	Date	Nom	Ville	1	2	3	4	5
@1	15/04/2021 17:38	Jean	Villeurbanne		x			
@2	15/04/2021 20:41	MARTIN Marine	Lyon		x			
@3	15/04/2021 20:53	Nicolas	Meyzieu		x	x		x
@4	16/04/2021 08:39	MATHIEU Carole	Meyzieu				x	
@5	16/04/2021 09:01	Vanessa	Caluire-et-Cuire		x			
@6	16/04/2021 09:55	Barthélémy	Lyon		x			
@7	16/04/2021 10:41	David	Décines-Charpieu			x		
E8	17/04/2021 16:02	Jean-Jacques	Décines-Charpieu		x			
@9	24/04/2021 18:16	Hélène	Décines-Charpieu		x			
@10	28/04/2021 19:28	MONVENEUR Ludovic	Meyzieu		x			
@11	30/04/2021 20:16	Marie-Pierre	Est lyonnais		x			
@12	01/05/2021 08:34	Bernard	Meyzieu		x			x
@13	01/05/2021 18:56	ROBAKOWSKI Cédric	Vaulx-en-Velin		x			
@14	02/05/2021 18:10	LONJARET Emmanuelle	Décines-Charpieu		x	x	x	x
@15	02/05/2021 20:20	PAYAN Pascale	Meyzieu	x	x			
@16	05/05/2021 15:03	Gérard	Décines-Charpieu		x			x
@17	08/05/2021 19:03	Catherine	Est lyonnais ?		x			
@18	10/05/2021 18:19	René	Montanay		x	x		
@19	11/05/2021 09:15	Romain	Oullins		x			
@20	11/05/2021 10:36	Yves	Lyon		x	x		
E21	11/05/2021 16:54	Hélène	-					x
@22	11/05/2021 17 :25	COMBAZ Gérard	-		x		x	x
@23	13/05/2021 14:41	SACCUCCI Serge	Décines-Charpieu		x			
@24	14/05/2021 14:20	Giovanni	Lyon		x			
@25	17/05/2021 11:20	Laurent	Lyon		x			x

@26	17/05/2021 11:25	Laurent	Lyon			x		
@27	17/05/2021 14:18	CORGIER Charlotte	-		x			
@28	17/05/2021 16:27	Paul	Lyon		x			
@29	17/05/2021 21:39	Aurélie	Villeurbanne		x	x		
@30	17/05/2021 21:44	MEUNIER Sébastien	Jonage	x	x		x	x
@31	17/05/2021 21:47	Aurélie (Idem que @29)						
@32	19/05/2021 14:39	Laurence	-		x			
@33	19/05/2021 14:41	Laurence	-		x	x		
@34	19/05/2021 17:57	Florent	Lyon		x			
E35	19/05/2021 21:35	Bertrand	-		x			
E36	20/05/2021 17:12	TILLE Stéphane	-		x		x	
@37	20/05/2021 18:11	RIPPLINGER Martine	Décines-Charpieu	x	x		x	
@38	20/05/2021 18:17	LE NAOUR Laetitia	Chassieu		x			
@39	20/05/2021 22:44	Nadège	Décines-Charpieu		x			
RP1	Document du 26/04/2021 Texte déposé en mairie entre le 05/05 et le 19/05	DARGAUD André	Décines-Charpieu	x	x	x	x	x
RP2	Document du 17/05/2021 Texte déposé en mairie entre le 05/05 et le 19/05	KASKARIAN Marguerite	Décines-Charpieu			x		
RP3	Avis de la CLE du 11/05/2021 reçu par courrier électronique par le CE et inséré par ses soins dans le registre mairie.	Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais Département du Rhône	Département du Rhône			x		
TOTAUX :				4	35	11	7	9

On remarque donc un très fort intérêt du public pour le dossier de l'Aréna, et paradoxalement un moindre intérêt pour le projet de géothermie qui justifiait à lui seul l'enquête publique.

REMARQUES ET QUESTIONS EMISES PAR LES CONTRIBUTEURS

Sur la concertation et la communication

@15 : J'ai participé aux consultations à l'automne sur le projet (réunions publiques) et j'ai été très déçue : on ne nous demandait pas si on était d'accord avec le projet mais ce qu'il faudrait mettre en place pour que le projet soit acceptable par la population. Consultation tronquée...

@30 : Nous vous sollicitons pour demander la mise en place d'une communication efficace permettant aux riverains de comprendre les impacts d'une telle structure.

@37 : Déjà en phase de concertation, les garants de la CNDP s'étaient étonnés des documents mis à la disposition des participants, documents qui ont normalement vocation à informer, à expliquer, et non à promouvoir : « certains documents (notamment le dossier de concertation) nous semblent avoir été un peu trop promotionnels à l'égard du projet Arena »

@37 : Les 4 sites analysés dans l'étude d'impact de l'ARENA sont à proximité immédiate du Parc OL. Les garants de la CNDP notent que la question des alternatives à l'échelle métropolitaine a été peu traitée, puisque la seule alternative pour l'OL était la non-réalisation du projet. Il aurait fallu que cet aspect fasse lui-même l'objet d'analyses plus approfondies en phase de concertation.

RP1 : Il est nécessaire de rappeler dans quelles conditions scandaleuses a eu lieu la concertation. En moyenne 15 à 20 personnes pour chaque réunion de concertation ! Ce serait un échantillon représentatif de la population de la Métropole, certains ont d'ailleurs osé déclarer qu'il n'y avait pas d'opposition à ce projet !!! Encore plus scandaleux, cette concertation a eu lieu en pleine pandémie, le chiffre d'affaire d'OL Groupe n'attend pas. Les scandales se succèdent. Cette concertation aurait dû être annulée ; comme d'ailleurs cette enquête publique. Le mépris des politiques s'est encore exprimé envers ceux qui osaient contester ce projet (réunion de Meyzieu ou la représentante de la Métropole m'a interrompu face aux arguments que j'avais avancés sur la non-conformité au SCOT, elle a répondu agressivement... à côté du problème, en me disant de me taire). Elle a fait de même avec monsieur ORL au Médipole qui a quand même pu s'exprimer (comme je l'ai demandé... en criant). La Métropole a tué la démocratie participative. Au lieu de se poser la question sur la faible participation, on se félicite !

Sur le projet de construction de l'Aréna

Utilité du projet

Le projet répond à un manque

@1 : Ce projet répond à un manque : il manque une salle de cette capacité pour une Métropole de l'envergure de Lyon. La halle Tony Garnier aussi belle soit-elle est obsolète et sa configuration empêche d'imaginer une réhabilitation qui permette d'en faire une salle de rayonnement national.

@2 : J'ai hâte de pouvoir y voir de grands concerts !

@6 : Saisissons cette opportunité d'Arena pour attirer des événements culturels ou sportifs qui se dérouleraient ailleurs faute d'infrastructure nécessaire dans la région lyonnaise.

E8 : De nombreuses manifestations (matches, concerts, spectacles, séminaires...) sont prévues et pourront accueillir un public nombreux.

@12 : Nous avons besoin d'une salle comme celle proposée

@18 : Enfin une véritable salle de concert sur l'agglomération. Habitant Montanay, je suis devenu un habitué du Groupama Stadium, 1/2h de trajet les grands soirs et j'espère très vite pouvoir profiter de cette nouvelle salle. Lors de ma 1ère dose Covid, j'ai pu constater que les visiteurs du Groupama Stadium étaient ravis et fiers de ce stade

@20 : Ce projet est une réelle opportunité pour le site.

@24 : Je suis favorable au projet. Il faudrait que l'architecte (NB CE : architecture ?) réponde à celle du stade.

@27 : Un excellent projet dans sa globalité

@28 : Super projet qui va proposer une offre diversifiée d'activités.

@29 : Très beau projet qui va répondre à un besoin réel pour la métropole !

@33 : Je suis pour

@34 : Le projet Arena s'inscrit selon moi dans une démarche positive insufflée par la création du Parc OL qui a permis de dynamiser significativement l'est lyonnais.

E35 : Cet équipement est indispensable pour l'agglomération lyonnaise !

@38 : Avis favorable à la construction d'une telle enceinte dans l'agglomération lyonnaise notamment dans le but pour proposer des concerts dans de bien meilleures conditions que ce nous avons actuellement. Le fait d'implanter cette salle à proximité du stade permet également de bénéficier des infrastructures déjà existantes (accessibilité / aménagement des voiries...) et d'accueil avec l'arrivée du Pôle de Loisirs. Il faudrait néanmoins pouvoir bénéficier d'une meilleure panneautique afin de faciliter la circulation et les accès aux différents pôles.

Le projet est inutile – Intérêt général – Projets alternatifs

@3 : Dommage de favoriser un tel projet, alors qu'il y a plein d'idées qui pourraient amener une dynamique locale plus importante.

@10 : Des infrastructures tel que la Halle Tony Garnier, le Palais des sports, l'Astroballe existants depuis plusieurs années (et avec pour certains lieux des aménagements à prévoir) ne suffisent-elles pas ?

@13 : Projet démesuré, nuisible. Destructeur. Trop de béton. En plus les spectateurs des derniers rangs ne verront pas les joueurs. Et en cette période, les festivals en plein air sont interdits, alors 16000 personnes enfermées, comment cela peut être envisagé. C'est prématuré.

@14 : Le projet est d'intérêt économique privé mais il n'est pas d'intérêt général. On ne voit pas dans le projet ni un « morceau de ville » ni « de qualité ». « Composer l'entrée de ville de Décines-Charpieu depuis la Rocade Est » se décline dans le projet par contribuer à l'enlaidissement de l'entrée de Décines par l'Est.

@14 : En quoi l'offre de loisirs – payants, chers - passant par la création de lourdes infrastructures contribue-t-il à l'intérêt général ? Le contexte (transition écologique, pandémie) a démontré depuis que ces grandes salles ne pouvaient pas se multiplier. Ces « standards » sont dépassés. À l'inverse, les habitants ont d'autres idées pour utiliser ce site

@15 : Cette salle Arena est démesurée 16 000 places ! On a déjà le stade qui génère plein de problèmes de trafic et de déplacements les jours de match (j'habite Meyzieu). Et puis ce ne sont plus des projets valables en ère post COVID, les gens voudront plus aller dans des salles si grandes.

@17 : Une salle démesurée en termes de capacité. je suis contre ce projet. les habitants n'en ont pas besoin.

E36 : Une nouvelle salle est-elle nécessaire à Lyon ? Nous avons déjà la Halle Tony Garnier avec une jauge équivalente (3 000 à 17 000 places) et avec une position bien plus centrale dans la Métropole. Elle accueille principalement des concerts mais parfois aussi des compétitions sportives et des salons. Sans oublier le Palais des Sports de Gerland qui accueille lui aussi des

compétitions sportives. Une remise à niveau de ces salles serait d'une part certainement moins coûteuse, et d'autre part représenterait une énorme économie de ressources naturelles.

La modification du PLU-H – Le SCOT

E8 : C'est pourquoi, je suis favorable à la construction de la salle ARENA à Décines et donc à la modification du PLU-H.

@14 : Le projet n'est d'ailleurs pas conforme au PADD du PLU-H cité page 24. La zone faisant l'objet de la modification du PLU-H est actuellement classée en « zone économique métropolitaine ». Le développement économique du site peut passer par un ou des projets alternatifs moins coûteux pour la collectivité et bénéfiques aux habitants.

@32 : Je suis pour.

@37 : Je souhaite vous faire part de mes réserves quant à la mise en compatibilité du PLU-H en vue de la construction d'une salle Arena souhaitée par l'OL Groupe.

RP1 : On assiste à une évolution du PLU, demandée par un particulier, destinée à satisfaire ses intérêts financiers (CA du groupe). Si ce PLU est approuvé, c'est de l'abus de pouvoir à moins qu'encore une fois ce projet soit déclaré d'intérêt général par une loi spécifique hautement politique. Monsieur n'a qu'à demander, il sera satisfait, la puissance du lobbying du foot business est encore démontrée ! Pour déclarer ce projet d'intérêt général la Métropole s'appuie sur des généralités du SCOT et du PLU-H sans apporter de preuves tangibles. On y trouve de tout, tout et son contraire, tout le monde peut y faire son marché, il suffit de choisir. En réalité ce projet sur le site du Montout n'est pas conforme au SCOT.

Opérateur et financement privés – Impact financier

@1 : Dans le contexte actuel, qu'un opérateur privé se positionne pour le financement d'un équipement comme celui-là est une bonne nouvelle : non seulement cela soulage les finances publiques ...

@2 : Belle opportunité ... et de surcroît pour un projet financé par un opérateur privé.

@9 : Je veux bien croire que le financement soit assuré par des fonds privés, mais qu'en est-il des dépenses de fonctionnement futures liées à la sécurité, à l'entretien, à l'environnement etc... Le stade OL déjà construit et financé par des fonds privés aussi (les mêmes !!) a-t-il rapporté le moindre centime à la commune ? Permettez-moi d'en douter sachant que les impôts fonciers ont augmenté cette année de 26%. Permettez-moi aussi de m'inquiéter sur l'impact financier qu'une telle réalisation aura pour la collectivité et les contribuables que nous sommes.

@34 : Le coût du projet étant porté exclusivement par le Groupe Olympique Lyonnais, et les infrastructures de transport étant déjà disponibles sur la zone, j'imagine que le contribuable ne sera pas/peu sollicité pour le financement de cette infrastructure.

RP1 : Il est encore démontré que le choix du site depuis son origine est un mauvais choix, choix uniquement guidé par le prix des terrains, dont la desserte en transport en commun performant n'est pas efficace et ne répond pas aux objectifs du SCOT

Développement de l'activité économique – Confortement des activités existantes

@1 : En plus c'est une source d'activités économiques pour tout le tissu local (bureaux d'études qui y travaillent en conception, entreprises de construction, puis entreprises de sécurité, nettoyage etc.)

@5 : On peut reconnaître que (NBCE : ce projet) est aussi source d'emplois et d'activités pour les habitants.

@6 : Pensons aux emplois créés et aux nombreuses retombées indirectes pour notre territoire. Cet équipement s'installe dans une zone qui, par le stade, a déjà cette vocation et a fait l'objet de puissants investissements publics (autant les rentabiliser !)

E8 : Le site du MONTOUT, qui possède déjà le GROUPAMA STADIUM, un centre de loisirs et des réalisations annexes, et pourrait encore accueillir d'autres projets comme celui de l'ACADEMY DE TENNIS, est tout à fait indiqué pour accueillir ce type de projet, car il possède déjà toutes les infrastructures connexes à ce type d'équipement.

@11 : L'arrivée de la salle Aréna devrait permettre encore le développement de services et de transport de nos villes de l'Est Lyonnais. C'est un plus.

@14 : L'intérêt économique doit-il primer sur l'intérêt social, urbanistique, paysager, environnemental culturel ? Au contraire, le projet vient s'inscrire en concurrence des infrastructures existantes. Quel avenir pour l'Astroballe, très bien situé ? Pour le Transbordeur, pour la Halle Tony Garnier ? Il y aura forcément des manifestations de - de 6000 personnes. Ce n'est pas contrôlable *a priori*. La salle sera couramment sous exploitée. La question rejoint celle de la complémentarité avec les autres salles de l'agglomération.

@28 : Super projet qui va développer tout l'Est lyonnais.

@34 : Ce projet permettra de créer un pôle d'activités et de loisirs attractif, en pleine cohérence et complémentarité avec le Parc OL, le futur centre de loisir, le pôle médical, et les immeubles de bureau. Il permettra d'une part, d'enrichir l'offre culturelle de la région, trop souvent centralisée sur Paris. Ce projet permettra d'offrir de nouvelles opportunités d'emploi pour la population de l'agglomération. Le projet est une véritablement aubaine dans ce contexte économique morose.

Nuisances aux habitants

@5 : Beaucoup de gros équipements y sont implantés (Note du CE : dans l'Est lyonnais). Il faut être vigilants à ce que leur fonctionnement ne nuise pas à la qualité de vie des habitants notamment les nuisances liées à l'augmentation de la circulation sur certains créniaux. Autant que ce type de projet s'implante sur des terrains déjà urbanisés.

@10 : Habitant Meyzieu, quartier du Grand Large, en temps normal (hors pandémie du Covid) l'utilisation de rond-point d'accès est quasiment impossible les soirs de matchs ou de concerts au parc OL. Et j'ose à peine évoquer la fluidité du trafic routier sur la rocade qqles dizaine de kilomètres avant cette sortie. Ajouter au calendrier d'utilisation du Grand Stade de nouvelles possibilités de dates avec cette nouvelle salle est un non-sens d'un point vue trafic routier et fluidité des populations. Après une journée de travail il nous est très souvent et extrêmement difficile de rentrer à notre domicile. L'utilisation de la ligne de tram en option de repli n'étant même pas envisageable au regard des contraintes de fréquentation de ces équipements.

@11 : L'arrivée de la salle Aréna va majorer les embouteillages et dégrader le cadre de vie des riverains. Il est donc nécessaire de trouver un compromis acceptable pour tous.

@12 : Attention aux conditions extérieures comme l'accès de cette salle, pour dire est faire court c'est pas une histoire de parking (quoi que) chester (Note du CE : ?) surtout les infrastructures globales autour du projet en extérieur. Ne pas oublier que c'est un projet qui va compter dans l'avenir, donc ne pas se cantonner à demain mais voir plus loin.

@14 : C'est incohérent : la construction d'une grosse infrastructure de loisir n'améliore en rien la qualité de vie des riverains. Justement, les habitants ne veulent pas de cette transformation de leur environnement de vie en zone commerciale et de loisirs sportifs à grosse infrastructure pour les autres habitants du Grand Lyon. A l'inverse, en quoi la salle Aréna sert-elle le projet de la Métropole de fonder son attractivité sur des critères qui ne sont plus celui du développement financier sans discernement mais celui de la qualité de vie de ses habitants ? Quelle cohérence avec le projet social de la Métropole ?

@14 : L'accès en voiture est prévu au projet : Il y aura donc plus de voitures. C'est plus de CO2, plus de pollution. C'est ça qu'on veut ? Pas d'étude sur les modes d'accès des visiteurs

@14 : Bruit, lumière : Là encore il est question du cumul de bruit instantané mais pas de l'augmentation des plages de bruit dans la journée (et la nuit). Le projet pourrait facilement être exemplaire sur un point : aucun éclairage nocturne du site en dehors des manifestations. De plus, une de ses mesures compensatoires pourrait être une réduction massive de l'éclairage lié au stade.

@15 : Trop de béton, de nuisance sonore et visuelle (stade : taille au moins d'un colisée romain) et problème de pollution.

@17 : Une salle démesurée qui va générer trop de trafic. la rocade Est est déjà saturée et les soirs de match, c'est encore pire.

@22 : Concernant le pôle santé, il est bien utile avec son parking situé à proximité. Les patients ont parfois des difficultés à se déplacer à pied. Il faudrait qu'il continue de leur être réservé exclusivement. Une fois toutes les installations auront un fonctionnement normal les autres véhicules devraient stationner sur les parkings déportés ou autres

@23 : Le problème est la desserte par le centre de Décines et par la rocade elle n'est plus praticable comme à sa construction. L'État a débouté l'hyper Leclerc justement à cause de ce problème pour faire rayonner une métropole vous allez créer des problèmes récurrents à des personnes qui habite sur Décines depuis plus de 40 ans ou plus en essayant de leur faire croire que c'est un bien-être pour eux erreur quand le mal est fait il est fait.

@30 : Dans le document, il est mentionné que le Groupama Stadium et l'OL Vallée représente un pôle générateur de trafic important à l'échelle de la zone d'étude. On peut en conclure que sur un secteur déjà saturé, l'implantation d'un ERP de 16 000 places (+2 000 places en comptant la salle annexe) ne va pas améliorer les choses en termes de circulation dans le secteur. Pour illustrer mon propos, l'étude d'impact stipule que l'ouverture à l'urbanisation pour la réalisation d'un nouvel équipement avec l'accueil de plus de 16 000 spectateurs, aura des incidences sur les conditions de circulation lors des événements. Néanmoins, dans le même paragraphe, on peut lire plus bas « Par conséquent, la réalisation du projet n'aura pas d'incidence significative sur les conditions de circulation ». Ces deux informations contradictoires posent question. Elles peuvent interroger sur l'approximation de l'étude de ce point.

@30 : De plus, l'afflux de véhicules entraînera une diminution de la qualité de l'air sur un secteur déjà fortement impacté. Selon l'étude d'impact, les stations « trafic » montrent quant à elles des valeurs de concentration en NO2 supérieures à la valeur seuil. On peut donc se demander s'il est réellement opportun de rajouter du trafic dans un secteur déjà saturé et donc l'air est pollué.

E36 : Quel va être l'impact pour les riverains ? on peut donc craindre des problèmes de circulation saturée et de stationnement sauvage 80 à 120 fois par an soit en moyenne une fois tous les 3 à 4 jours. De plus, le schéma d'accessibilité ne mentionne pas de dispositif de résidentialisation.

@39 : Je suis contre ce projet. Les nuisances pour les riverains sont et seront trop importantes les soirs de match ou de concerts. Les bouchons deviendront le quotidien des décinois, tous les soirs de la semaine et le week-end. L'objectif est peut-être de faire partir les décinois. Car à force, ils en auront trop marre de mettre 2 fois voir 3 fois plus de temps pour rentrer chez eux....

Réhabilitation d'une friche / terrain pollué

@2 : Il est intéressant qu'un projet de ce type donne l'opportunité de dépolluer un ancien terrain industriel étant donnés les coûts de dépollution souvent prohibitifs. Belle opportunité de réhabiliter un terrain autrement condamné.

@14 : « requalification d'une friche industrielle » signifie que sur une parcelle de 11 ha, il s'agit de détruire les sheds existant (désormais inemployés) et de construire un bâtiment de 34 m de haut sur 1,4 ha à la place, qui générera bruit et autres nuisances.

@16 : Enfin faire dépolluer cette friche. Un gros site qui est une pollution visuelle actuellement.

@18 : L'idée de l'installer sur une friche industrielle est excellente et devrait être la norme pour ce type d'infrastructures

@20 : De plus ce projet s'intègre parfaitement et valorise cette ancienne friche industrielle.

@25 : Construire ici une salle de spectacle, sur un terrain déjà artificialisé et en friche, est plutôt intelligent il me semble.

@38 : Je trouve également que mettre une Aréna en lieu et place d'anciens bâtiments industriels permet d'améliorer significativement le paysage de cette zone.

Environnement naturel

Espaces verts en toiture

@3 : Quelques points m'ont interpellé : est-il prévu d'irriguer les surfaces "naturelles" en toiture qui serviront de garde-manger à la faune locale. En effet, n'étant pas en contact avec la terre, ces surfaces ne bénéficieront pas de la capillarité naturelle.

Cadre écologique

@11 : Oui à la Salle Aréna mais Oui à un parc arboré avec des espèces protégés avec des accès en mode doux. Oui à un cadre écologique ludique ... un musée de plein air.

@12 : Attention aux conditions extérieures comme l'environnement la végétalisation. Autre intérêt faire attention aux modes dit écologique comme la climatisation et la nappe phréatique et ne pas faire l'impasse sur les panneaux solaires, comme c'est le cas sur le stade

@27 : Construire un nouvel espace de vie avec une vraie stratégie écologique est une belle initiative

@34 : Le projet devra nécessairement respecter les enjeux environnementaux et sociétaux qui sont les notre actuellement.

@39 : Un poumon vert supplémentaire pour l'agglomération lyonnaise se ne serait pas bien et une bien meilleure idée. ? Des grands espaces verts... Par exemple, ou l'on replante des arbres... Ou l'on peut venir avec ses enfants profiter du soleil. ah mais non, c'est pas assez rentable, c'est mieux de bétonner encore et encore. Il n'y a pas d'espace vert autour du stade, cela permettrait d'équilibrer car depuis la construction du stade il y a beaucoup de construction qui se sont rajouter: Bureau hôtel hôpital salle multi loisirs.... Y'en à peut être assez la.... On va pas rajouter une salle de 16 000 spectateurs par-dessus. On veut du vert s'il vous plaît.

Implantation du projet

Environnement humain

@5 : Autant que ce type de projet s'implante sur des terrains déjà urbanisés.

@6 : Ce projet me semble plein de bon sens, et me semble avoir pris en considération avec beaucoup de respect les diverses interrogations que pouvaient se poser les riverains

E8 : Par sa qualité architecturale, la nouvelle salle ARENA valoriserait l'ensemble du site et serait construite sur l'ancienne friche industrielle située à l'entrée Est de la Ville de Décines. C'est pourquoi, je suis favorable à la construction de la salle ARENA à Décines.

@14 : Les alternatives s'envisagent à la fois sur une localisation différente de la salle et sur une utilisation différente du site. La salle ne peut-elle s'installer ailleurs ? Où ? Quels sites ont été étudiés ? Le projet ne présente donc pas d'alternatives au sens de la réglementation : Éviter – Réduire – Compenser.

@19 : Une grande salle Arena c'est bien et bien placer

Les transports en commun

@12 : Attention aussi à favoriser les transports en commun pour accéder à la salle, comme le métro jusqu'à Meyzieu.

@14 : Envisager un métro = envisager de mobiliser des moyens - publics - pharamineux pour desservir ces infrastructures d'intérêt privé.

@19 : Il faudrait qu'il y a une ligne direct soit le prolongement du métro A jusqu'à Arena et grand stade ou sinon ce qui couterait moins cher un tram le T7 mais une ligne direct sans changement de grand stade / Arena à soit part dieu ou Bellecour en prolongeant le T7 SOIT VERS PART DIEU OU CHARPENNE

@23 : Les aménagements bus et trame sont ridicules par rapport à l'ampleur du projet.

@37 : L'hypothèse Métro ne me semble pas être prioritaire pour un bassin de population limité , les rushs ponctuels liés aux matchs et concerts n'étant pas non plus un justificatif suffisant à un investissement public de plus d'un milliard d'euros.

Sur le projet de gîte géothermique – Code minier

Utilité du projet

@18 : Utiliser la nappe phréatique du Rhône est une évidence compte-tenu de la situation et d'un usage Été/Hiver.

@20 : Le choix de la géothermie est une excellente solution.

@33 : je suis pour

Impact / Réchauffement de la nappe

@3 : Qu'en est-il du réchauffement des eaux de la nappe en plein été pour rafraîchir les clients. Le bilan fait état d'une variation moyenne sur l'année mais il n'y a pas d'étude plus précise. En effet, c'est trop compliqué et on ne maîtrise pas ces conséquences, donc on ferme les yeux.

@14 : L'impact cumulé sur le réchauffement de la nappe ne prend pas en compte d'autres installations que celle du stade. Le volume d'exploitation cumulé avec le stade n'est pas indiqué.

Consommation de l'eau – La ressource en eau rare et précieuse

@7 : La ressource en eau est rare est précieuse, l'Est lyonnais est régulièrement en alerte sécheresse et les nappes peinent à se régénérer. La population locale, les professionnels et les agriculteurs sont en restriction d'eau mais par contre l'OL aurait le droit d'assécher plus les nappes pour le confort de ses visiteurs. Il y a un non-sens là non?

@14 : Le projet induit une consommation d'eau potable de 220 000m³ par an. Cela correspond aux besoins en eau potable de l'ensemble de la Métropole pour une journée. En dehors de cet aspect quantitatif global, il faut rappeler que la ressource de Crépieux-Charmy connaît des périodes de forte tension à certains moments de l'année. L'impact de l'aménagement sur la ressource en eau est donc très fort et le dossier ne propose pas de mesures de réduction de cet impact. Il est question d'arrosage des espaces verts mais l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage n'est même pas envisagée. Aucune proposition n'est faite en termes de réutilisation des eaux grises.

Impact sur l'air

@26 : Le choix d'un recours à la géothermie pour chauffer et rafraîchir la salle de spectacle projetée permettra de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Si les études hydrologiques permettent de mettre en œuvre cette solution, elle semble la plus adaptée pour limiter les impacts du projet sur la qualité de l'air (pas de rejet de fumées) et les émissions de gaz à effet de serre (efficacité du mode de production).

Economies d'énergie

@29 : Le recours à la géothermie semble une bonne solution pour limiter les consommations de l'ARENA.

Compatibilité avec le SDAGE et le SAGE

@14 : Analyse de la compatibilité au SDAGE : Le dossier affirme analyser la compatibilité au SDAGE mais ne le fait pas ou pas explicitement. Comme la consommation nette sera forte (cf ci-avant) et que les mesures réduction ne sont pas proportionnées à un projet de cette taille, celui-ci ne semble pas compatible avec les OF 1 (prévention), 2 (non dégradation) et 7 (gestion quantitative)

RP1 : une grande attention pour... le Tarier Pâtre, continuant ainsi le bétonnage et bien sûr en vantant l'écologie du projet, 50ha artificialisés mais pas d'impact sur l'eau, (malgré un projet de géothermie) dans ce périmètre de protection du SAGE.

RP2 : Madame la vice-présidente de la Métropole, responsable de l'urbanisme écrit : « La Métropole n'a ni règle ni doctrine sur le sujet ... même si la Métropole sait que cela constituera un risque important pour l'avenir ; il est prévu d'y travailler dans le cadre de la révision du SAGE ». Pourquoi cette précipitation ? Où est l'urgence ? Attendons la sortie du SAGE !

RP2 : La Direction Départementale de la Protection des Populations et de l'environnement n'a pas donné d'avis, cet avis me paraît indispensable.

RP3 : « L'avis retenu (Note du CE : CLE du SAGE Est lyonnais) est un avis défavorable dans l'attente de compléments au dossier ... J'ai été informé que le dossier communiqué et étudié à la Commission locale de l'eau avait été complété par le pétitionnaire pour tenir compte des remarques de vos (Note du CE : la DREAL) services. Il va sans dire que ces éléments auraient pu éclairer la CLE sur tout ou partie des compléments demandés »

Conception / Isolation du bâtiment

@14 : OL envisage d'utiliser la géothermie pour chauffer et climatiser son installation. Il ne donne pas préalablement de garanties d'isolation de son bâtiment : correctement isolé et ventilé, celui-ci pourrait ne pas nécessiter de chauffage (passivité) et moins de climatisation. Il nécessiterait donc moins d'eau (prélèvement et rejet d'eau à température différente de celle de la nappe)

Sur l'Etude d'Impact

Favoriser la biodiversité

@4 : Je trouve intéressant le travail qui a été fait sur la biodiversité. On peut s'étonner qu'un oiseau ait trouvé le site actuel accueillant pour y nicher parce qu'il est très aride. Selon les informations données, le projet permettra vraiment d'améliorer cela et peut être d'accueillir une diversité nouvelle d'espèces. En revanche n'y a-t-il aucun risque de contamination qui pourrait nuire à la biodiversité du fait du passé industriel du site ?

Risque de contamination – Passé industriel du site

@4 : N'y a-t-il aucun risque de contamination qui pourrait nuire à la biodiversité du fait du passé industriel du site ?

Analyse incomplète

@14 : Le pétitionnaire présente pages 58 et suivantes une analyse des impacts cumulés de son nouveau projet avec celui du grand stade. En revanche ne sont pas pris en compte dans l'analyse les incidences cumulées des autres projets simultanés affectant le secteur du Montout, dit « OL city » : - All In Academy (3,5 ha) - pôle de loisirs (23000 m²) Si les avis de l'Autorité environnementale dispensent réglementairement OL groupe (Arena, pôle de loisirs) et All In (All in Academy) d'une étude des incidences cumulées de ces projets sur l'environnement, on comprend à l'observation comparée de cartes ou de prises de vue satellitaires de 2010 et de 2020 combien l'emprise cumulée de ces aménagements est forte sur le site du Montout mais au-delà de cela sur tout le secteur Est de Décines - Ouest de Meyzieu. Il est facile d'en conclure que l'analyse des impacts cumulés devrait comprendre ces aménagements.

@14 : En matière de bruit, de stationnement et de déplacement c'est sur la base d'un raisonnement tronqué qui s'appuie sur le fait que les événements ne sont pas concomitants. L'étude d'impact omet l'impact cumulé dans le temps : le nombre d'événements cumulés sera plus importants (c'est l'objet du projet) donc les perturbations sonores, de bruit, de dérangement de la faune, de déplacements, seront plus nombreuses. L'étude est incomplète sur ce sujet.

@14 : Il serait intéressant que le dossier présente le bilan net des surfaces construites ou renaturées par le projet. Il semble que 8600 m² de friche enherbée seront détruits et qu'en compensation, on retrouvera 9300 m² de surface d'espaces verts répartis comme tels : 3000 + 2800 m² d'espaces verts ; 2000 m² de noue d'infiltration d'eaux pluviales de 2 mètres max de profondeur ; 1500 m² de toiture végétalisée. Le bilan net semble donc proche de 0 en surface. Cependant on ne peut compter des toits (1500 m²), fussent-ils des abris pour le Tariet pâtre comme de la surface au sol. Le bilan est donc faussé sur ce point.

@14 : La notion d'espaces verts est assez floue et les photos montages dispersés dans le document sont contradictoires avec les notions de continuum notamment de la canopée. Cela signifie que les espaces verts peuvent tout à fait consister finalement en quelques arbustes, des bancs et un gravier propre en dessous. Des « espaces verts » ou des « aménagements paysagers » ne sont pas des milieux naturels. Le projet doit donner de meilleures garanties qu'ils le soient afin de compenser la destruction de 8600 m² de prairie ou friche majoritairement banale mais préexistante. Dans l'environnement du projet et la construction des 2 projets voisins, la flore et la faune n'ont plus de solution de repli pour réinvestir le site après les travaux. La perte nette de biodiversité doit faire l'objet de compensation. Il est nécessaire de mettre en place un suivi faune-flore pluriannuel sur le site afin de vérifier que la biodiversité est bien maintenue.

@22 : Pour évaluer l'impact de ce projet sur l'environnement, il faut le juger non pas séparément mais dans sa globalité incluant toutes les installations, existantes et en projet, dans ce secteur. Le grand Stade, les hôtels, le pôle santé, le pôle loisirs existent déjà, mais dans les projets, il faut compter, en plus de l'ARENA, la All In Académie et ses terrains de tennis.

Toutes ces installations, une fois les conditions sanitaires revenues normales, auront un impact sur l'environnement : nuisances sonores, pollution de la nappe phréatique, difficultés de circulation et de stationnement.

@30 : L'impact du projet me paraît minimisé, l'exploitation d'un tel site générera sur l'est lyonnais de nouvelles nuisances, notamment en termes de circulation et de qualité de l'air.

@30 : On peut aussi regretter qu'il n'y ait pas un résumé simplifié reprenant concrètement les impacts du projet, donnant la possibilité aux citoyens de comprendre le dossier plus facilement et de donner leur avis.

@30 : Autre point qui manque au dossier : L'étude d'impact globale des équipements présents dans la zone (Stade, All In Academy, Aréna). En effet, l'exploitation simultanée et régulière des équipements du secteur sera génératrice de nuisances.

@30 : Il paraît important aussi de disposer d'un calendrier prévisionnel de l'exploitation (Arena + Stade + Tennis) afin d'avoir une vision plus claire pour le grand public. Une étude précise sur la circulation doit être menée, en intégrant un calendrier prévisionnel des événements.

@30 : Nous vous sollicitons pour demander une étude d'impact intégrant les infrastructures existantes et à venir

E36 : Si le besoin d'une nouvelle infrastructure devait être démontré, le dossier d'enquête ne fait aucune mention de la recherche d'un autre site qui aurait pu accueillir cet équipement et encore moins de la comparaison de ces différents sites.

@37 : L'étude d'impact exclu les projets ayant fait l'objet d'un arrêté dont la décision d'autorisation est devenue caduque, ce qui permet de partir d'un état initial ou « scénario de référence » incluant le Stade OL et de ne pas analyser les effets cumulés Stade + Pôle Loisirs + ALL IN (Tennis) + ARENA.

RP1 : Cette étude d'impact se révèle à la fois partielle et partiale, les nuisances causées aux riverains sont pratiquement ignorées, ces nuisances se rajoutent aux nuisances créées par le stade et feront de ce site un concentré de nuisances en matière de circulation, de pollution atmosphérique, et surtout de nuisances sonores. On peut conclure qu'OL Vallée reste un projet du 20^e siècle, déconnecté des exigences nouvelles en matière d'écologie, et emblématique d'une démocratie en trompe l'œil. Le plus grand centre de loisirs risque d'être aussi le plus grand centre de pollution automobile avec la bénédiction des écologistes devenus pseudo-écologistes, il sera aussi celui qui respectera le moins les citoyens. C'est triste pour la démocratie ! Va-t-on encore voter ?

Mise en place d'indicateurs de suivi

@22 : Concernant l'impact de l'ensemble des constructions, il faudrait mettre en place des indicateurs qui permettent de mesurer l'ensemble des nuisances, subies par les riverains, avant, pendant et au moins un an après l'ensemble des réalisations, afin d'apporter les corrections nécessaires.

@37 : Dans la perspective de la mise en place de la salle Aréna puis de son fonctionnement en lien avec le Grand Stade, nous souhaitons être associés à une forme d'évaluation en continu, pour une meilleure adaptation de ces infrastructures à la prise en compte des besoins locaux.

RP1 : Je demande la mise en place d'objectifs chiffrés (pas des discours) mesurables au travers d'indicateurs. Je propose que les propriétaires des indicateurs soient les entités qui disposent des données ou peuvent en disposer (Exemple : OL pour le bruit, Métropole pour le respect du schéma d'accessibilité et les chiffres annoncés sur les retombées économiques, mairie de Décines pour les retombées fiscales...) que le suivi des indicateurs soit réalisé par la mairie de Décines et aussi que leurs données soient régulièrement auditées par un organisme indépendant de l'OL et de la Métropole. Ces objectifs et indicateurs doivent concerner l'ensemble du projet générateur de nuisances (OL VALLEE)

Espèces protégées

@14 : Tarier pâtre : Un suivi pluriannuel doit être prévu pour s'assurer qu'il reste sur le site. Le dossier ne prévoit pas de mesures compensatoires à la destruction des espèces protégées.

@37 : La tentative de maintien sur site d'un seul couple de Tarier pâtre paraît une compensation bien légère.

Trame verte – Agriculture

@14 : Le corridor écologique reliant le grand large (et les zones N2000) et le V-Vert a été très impacté par le grand stade. La nouvelle construction génère des impacts supplémentaires et rend encore plus difficile la migration nord-sud des espèces

@14 : Le projet est sis sur un terrain constructible, mais compte tenu de sa situation il fait peser indirectement mais sûrement une pression d'urbanisation sur les terres avoisinantes, dont on sait l'importance qu'en tant qu'agriculture périurbaine.

@37 : Liaison Grand-Large / Biézin : Que reste-t-il du corridor écologique entre le Grand Large et le Biézin ? Le principe de continuité - annoncé dans le projet Grand Stade mais qui n'a jamais été respecté - doit être restauré.

Climat

@14 : Le projet par sa construction et par l'activité de transports qu'il générera sera source d'émissions de CO2 donc contributeur du réchauffement climatique. Il est étonnant de constater que l'étude d'impact ne s'intéresse au climat qu'en termes d'adaptation (« ambiance climatique ») et non de prévention des changements climatiques.

Sur les autres thèmes ou sujets abordés

Sur la procédure d'enquête

@14 : Le fait que deux enquêtes publiques aient lieu en même temps sur le même projet rend la démarche du porteur de projet et de la Métropole illisible. On a dit déjà au sujet des projets du secteur qu'ils étaient « découpés » ce qui avait pour conséquence une absence de vision globale des enjeux et des impacts. On voit avec ces 2 enquêtes à quel point la démarche tord les textes et renie toute démarche démocratique.

E21 : Je souhaiterais participer à l'enquête publique du projet OL Vallée Arena et consulter l'étude d'impact (partie 2 des documents) mais il n'est pas possible d'y accéder : le document ne peut être trouvé. Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire.

@30 : On peut regretter que le périmètre de l'enquête soit limité à la commune de Décines, la commune de Meyzieu, pourtant voisine, n'a pas été intégrée. Cette dernière n'a par conséquent pas ou peu communiqué sur le déroulement de l'enquête publique auprès de ces concitoyens.

@30 : De plus, vos permanences en Mairie de Décines étaient assurées en semaine, empêchant leur accès aux personnes actives souhaitant vous rencontrer. Une permanence le week-end aurait été nécessaire pour échanger avec tous. On peut aussi regretter que sur ses réseaux sociaux, la Métropole de Lyon n'ait pas partagé l'avis d'enquête publique, empêchant ainsi une information plus large des habitants. Le taux de participation me paraît particulièrement réduit pour un bassin de vie de plus de 60 000 personnes si on ne compte que Décines et Meyzieu.

@30 : La présence de 2 enquêtes publiques simultanées (Préfecture et Métropole) pour un même sujet est perturbante pour le citoyen. Il est naturel de se demander comment ces deux enquêtes, dont la réalisation de celle menée par la préfecture est pendante à la décision de celle de la métropole, peuvent se dérouler simultanément. Pourquoi ne pas attendre la mise en compatibilité du PLU-H avant de procéder à l'organisation de l'enquête pour la réalisation du bâtiment et de la géothermie ?

Sur le dossier

@3 : Un dossier de 388 pages de quoi décourager n'importe quel citoyen... Je n'ai pas pu lire l'ensemble du dossier...

@30 : Les documents fournis à l'enquête sont particulièrement illisibles, il n'est pas aisé de parcourir le document qui est rédigé en format A3 avec des polices d'écriture très petites (Enquête Préfecture) et le document d'étude d'impact sur le site de la métropole est noyé au milieu des documents de la consultation préalable (Enquête métropole)

RP1 : Le dossier d'enquête n'est pas neutre. Réalisé par la même société qui a fait l'étude d'impact, il prend parti sans preuve tangible et prononce à plusieurs reprises l'intérêt général du projet, alors que c'est la Métropole qui doit le faire après enquête publique, encore une tromperie et surtout un conflit d'intérêt. L'objectivité de la Métropole et des différents organismes (SEPAL, préfecture...) reste à démontrer.

RP1 : Absence de l'étude d'impact dans le dossier d'enquête, que l'on trouve sur le site de la DREAL (Ae), c'est encore une illégalité qui prive le public d'une information importante portant sur son cadre de vie.

Infrastructures extérieures

@12 : ... surtout les infrastructures globales autour du projet en extérieur. Cette fameuse rocade détournée depuis sa création, il faut que l'état Finisse le barreau de la 432 pour dévier le transit routier à hauteur, rendre gratuit le trajet quitte à relever le prix aux barrières de Villefranche et de Vienne. Construire la couverture de la rocade sur le rond-point Meyzieu Décines pour les piétons et vélos.

Sur l'urbanisation secteurs proches (Montout / Prenet / etc.)

@16 : A quand un vrai projet avec des commerces de proximité, des potagers comme vous en parlez souvent. On doit pouvoir créer des logements ouverts à tous, et pouvoir apprendre et travailler dans ce quartier. Vous nous imposez une Aréna, pourquoi ne pas aller plus loin. Vos promesses de campagne Les habitants du quartier PRENET sont avec vous mais AGISSEZ ! On va pas attendre 2030.

@25 : Le grand stade de l'OL ayant vu le jour, il me paraît désormais cohérent de poursuivre le développement de cette zone pour laquelle la communauté a investi dans des infrastructures de transport coûteuses.

@37 : Absence de schéma global quant à l'évolution du Grand Montout : il est anormal que le secteur du Montout ne bénéficie toujours d'aucune vision stratégique urbaine, d'aucun schéma d'aménagement, 10 ans après le lancement de la construction du Stade. Permettre la poursuite du développement économique et loisirs du site du Grand Stade » : donc valider à priori tout programme déposé par l'OL ? Que l'on soit d'accord ou pas avec l'implantation de l'OL à Décines, les divers nouveaux aménagements complémentaires (ARENA ou ALL IN) semblent surtout relever d'opportunités foncières et d'empilement de projets, parfois sans grande cohérence.

@37 : La nécessité d'une passerelle Décines-Meyzieu ne me semble pas liée à l'ARENA : une possibilité de traversée à pied ou en vélo est indispensable au quotidien, en premier lieu pour les habitants de Décines et des quartiers Prainet-Sully-

Berthaudière : l'Est de Décines n'ayant quasiment pas de commerces et les enseignes étant situés de l'autre côté de la Rocade, à Meyzieu (Centre Leclerc, Grand Frais,...)

RP1 : 6-9 Le devenir de la friche ABB restante, est maintenant paralysé par les nuisances des équipements présents, témoignant là encore d'un manque de vision de la part de la Métropole.

Sur les réalisations existantes

@22 : Concernant le pôle santé, il est bien utile, voir capital, pour notre agglomération, surtout avec son parking situé à proximité. Les patients ont parfois des difficultés à se déplacer à pied. Il faudrait qu'il continue de leur être réservé exclusivement. Une fois toutes les installations auront un fonctionnement normal les autres véhicules devraient stationner sur les parkings déportés ou autres.

@37 : L'entrée du parking de l'ARENA serait positionnée face à l'entrée du nouveau Pôle médical du Grand Large OL City. Comment sera géré l'accès au Pôle médical avec un événement à plus de 10 000 spectateurs par semaine ?

OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1) :

Observations du Commissaire enquêteur :

Rapport des Garants de la concertation :

Dans leur bilan, les garants de la concertation expriment, entre-autres, les recommandations suivantes :

1. Sur la question de l'opportunité aux échelles métropolitaine et locale, être au clair sur l'argumentaire à l'appui de la décision de la collectivité, quelle qu'elle soit (en apportant des réponses aux préoccupations exprimées à ce niveau, et des éléments sur l'appréciation conforme ou non conforme du projet d'Aréna vis-à-vis du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération Lyonnaise)

2. Répondre au besoin d'une vision globale pour penser l'opportunité et l'insertion du projet aux échelles métropolitaine et locale, en mettant en lien les réponses apportées avec les préoccupations et besoins exprimés sur les thématiques aménagement, retombées économiques, environnement, accessibilité/sécurité.

Questions :

- Quelle appréciation portez-vous sur la remarque des garants vis-à-vis de la conformité – ou non – du projet au regard des préconisations du SCOT ?

- Comment le projet de salle Aréna s'inscrit-il, tant d'un point de vue opportunité qu'environnemental et urbain d'un point de vue emplacement, au regard de la vision globale portée ou non, par la Métropole à l'échelle locale ?

%%%%%%%%%

2) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Passerelle de franchissement modes doux rocade :

Question :

- Où en est-on de la réflexion entamée lors de la réalisation du Grand Stade sur la possibilité de réaliser un nouveau franchissement modes doux de la rocade Est entre Décines-Charpieu et Meyzieu au Sud de l'échangeur n°6.

Avez-vous intégré cet aménagement dans vos réflexions comme une offre supplémentaire d'accès en mode doux, non seulement à l'Aréna, mais à l'ensemble des réalisations de OL Vallée ?

%%%%%%%%%

3) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Salle annexe – Espace créé pour favoriser la biodiversité :

« Cette salle offre en toiture, une terrasse permettant d'offrir un espace complémentaire pour la biodiversité grâce à la présence d'un espace végétalisé sur plus de 1 500m² de type prairial et de permettre l'accueil du public sur une zone limitée, en pourtour de la prairie. Les deux espaces seront délimités par un aménagement permettant le maintien en retrait des usagers de la prairie et ses plantations à vocation écologique »

L'initiative de création de cet espace de nourrissage est fort louable ! J'ai à ce sujet, deux interrogations :

- le bruit qui, compte tenu de son émergence et de sa fréquence en termes de nombre d'évènements prévus, risque de dissuader les espèces ciblées de venir se nourrir à cet endroit ;
- l'accès envisagé du public « sur une zone limitée » qui, très clairement, sera un élément perturbateur majeur supplémentaire et qui ne me semble pas souhaitable du fait de la simple présence humaine, des discussions, de la fumée des cigarettes (très probable, même si une interdiction est édictée ... qui ne sera pas – ou difficilement – respectée), des jets de mégots (... avec risque d'incendie en période sèche, etc.)

Question :

- Ne peut-on pas réserver l'accès à cette toiture que pour les seules interventions techniques éventuelles et d'entretien, et pour sa fonction d'évacuation en cas d'incident dans la salle Aréna ?

%%%%%%%%%

4) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Canalisation de transport de matières dangereuses :

Vous parlez au § 6.2.2 de l'Etude d'impact, d'une canalisation de transport de matières dangereuses (gaz) « à haute pression de 40 millibar ». J'imagine qu'il s'agit plutôt d'une pression de 40 bar. Le texte proposé n'est pas très clair puisque vous dites tour-à-tour que « le site est concerné dans sa partie Sud-Ouest... » puis « ...le site n'est plus concerné par cette servitude »

Question :

- Qu'en est-il réellement de cette servitude liée à la canalisation de gaz haute pression ? Le cas échéant quelles mesures adaptées seront prises ?

%%%%%%%%%

5) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Déchets :

Le tri et la collecte des déchets à la source ne sont pas toujours optimum. « L'éducation » du public passe aussi par une offre de réceptacles (plutôt que « poubelles » à connotation péjorative) différenciés, clairement identifiés, de volume adapté, etc.

Question :

- Le tri et la collecte des déchets à la base devraient faire l'objet d'une étude spécifique par un opérateur spécialisé. Qu'en sera-t-il ? Quelles mesures ont-elles déjà été envisagées ?

%%%%%%%%%

6) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Eau potable :

La consommation en eau potable prévue est considérable ! Un calcul simpliste conduit à une consommation de 602 m³/jour sur l'année et près de 2500 m³/manifestation ...

Par ailleurs, vous indiquez que « les besoins en eau d'arrosage seront limités par :

- la plantation d'une végétation adaptée, peu consommatrice en eau ;
- la mise en place de système d'arrosage économe de type goutte-à-goutte, évitant les pertes d'eau par évaporation »

Questions :

- Confirmez-vous le chiffre de consommation attendue ? Et pouvez-vous le détailler en précisant la consommation annuelle pour les journées « normales », pour les journées « à évènement », et globalement pour l'entretien des espaces publics, des voiries internes et des espaces verts.

- Telle que vous l'avez prévue, la réinjection des eaux météoriques dans la nappe est une bonne chose, mais avez-vous envisagé de collecter et réutiliser ces eaux localement pour l'entretien des espaces cités précédemment – sachant que vous écrivez qu'elles « ... peuvent représenter des postes de consommation d'eau importants » – comme cela se pratique (ou avait été envisagé) au Groupama Stadium sachant que, in-fine, une partie plus ou moins importante de ces eaux retrouveront inmanquablement la nappe ?

- L'entretien des voiries ne peut-elle pas être assurée par balayage « humide », soit par des moyens internes, soit contractuellement ?

%%%%%%%%%

7) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Eaux usées :

- « ... le réseau unitaire aval a une capacité suffisante pour récupérer les eaux usées de ce projet d'aménagement **par temps sec** »

Questions :

- Qu'en sera-t-il donc de la récupération des eaux usées par temps pluvieux ?

- Est-il envisageable de traiter et réutiliser (ou réinjecter) localement tout ou partie de ces eaux dites « grises » ?

%%%%%%%%%

8) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Panneaux photovoltaïques :

On parle bien de la salle principale et non « annexe » comme dit par erreur dans le dossier ...

Cette disposition est fondamentale dans le cadre économique et environnemental actuel. On ne comprendrait d'ailleurs pas qu'une telle installation ne soit pas prévue – et pas seulement envisagée – dans un projet comme celui-ci. Espérons que cette installation ne sera pas supprimée lors de la construction comme cela a été le cas précédemment pour le Grand Stade. Les concepteurs du projet doivent donc en tenir compte dès à présent tant d'un point de vue architectural que pour le calcul des matériaux.

%%%%%%%%%

9) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Le bruit :

Le pétitionnaire devra s'assurer du respect de la réglementation en matière de bruit par des mesures « Aréna en exploitation » dans les conditions les plus défavorables (concerts, matchs de basketball, etc.)

%%%%%%%%%

10) :

Observations du Commissaire enquêteur :

Impact de la circulation automobile :

1- Je ne doute pas de la justesse de cette conclusion, mais je trouve dommage qu'une analyse plus fine de cet impact n'ait pas été réalisée. En particulier, le transfert de pollution, pour certaines manifestations comme le basketball par exemple qui ne se déroulera normalement pas simultanément à Villeurbanne et à Décines !

2- La tendance actuelle, fortement encouragée par les pouvoirs publics et collectivités, Etat, ville de Lyon, Métropole, est le développement des véhicules tout électriques voire, au moins dans un premier temps, hybrides rechargeables au détriment des véhicules essence et diesels fortement critiqués pour leur production essentiellement (selon le type de carburant et de véhicule) de CO², poussières, HC, NOx, etc.

Question :

- Avez-vous des éléments de réponse sur le point 1 ci-dessus ?

-Envisagez-vous (le cas échéant en liaison avec les Autorités citées ci-dessus) l'installation de prises électriques de rechargement de batteries – à usage libre et gratuit comme cela se pratique déjà sur certains parkings de supermarchés par exemple – afin de favoriser ce type d'utilisation de véhicules.

%%%%%%%%%

11) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Gaz d'échappement groupes électrogènes :

Les caractéristiques des cheminées d'évacuation à l'atmosphère doivent faire l'objet d'études soignées et précises en fonction de différents critères (environnement, aérologie, etc.) si l'on souhaite obtenir leur efficacité maximale.

Question :

- Les caractéristiques des canalisations de rejet dans l'atmosphère (diamètre, débit, vitesse d'éjection, altitude du point de rejet) ont-elles été déterminées de manière empirique ou bien ont-elles été calculées ?

%%%%%%%%%

12) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Plan de Protection de l'Atmosphère :

Le pétitionnaire devra veiller à ce que les dispositions du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise (PPA) qui lui sont applicables – ou lui seront applicables en fonction des dates, à la fois de la fin de révision de celui-ci, et de la réalisation du projet – soient rigoureusement appliquées.

%%%%%%%%%

13) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Déplacements :

Les mesures organisationnelles reposent largement sur l'inventivité et la volonté de leur mise en place. Elles peuvent en tous cas paraître peu réalistes pour certaines (non croisement des flux) sachant que le public aura à sa portée, bien des tentations pour prolonger son séjour sur place ... Ce qui est, convenons-le, l'objectif marchand normal et bien compris de OL GROUPE.

Un autre type de mesures pouvant améliorer la qualité de l'air passe par la mise en place de mesures incitatives ou facilitatrices propres à instaurer chez le public un changement d'état d'esprit vers une prise de conscience plus écologique.

Quoi qu'il-en-soit, tout doit être fait pour diminuer la part modale des déplacements automobiles (essentiellement non vertueux à ce jour) qui représentent 70 % des prévisions d'accès à l'Aréna.

Questions :

- Comment envisagez-vous la mise en place d'incitations financières pour le Pôle de loisirs ?
- Comment envisagez-vous l'incitation (forte) au co-voiturage ? En particulier, envisagez-vous d'inciter les spectateurs à l'utilisation des transports en commun, de vélos, trottinettes, etc., de parkings excentrés, de réductions parkings pour x personnes/voiture, etc. sur le modèle de ce qui se pratique pour le Stade (un billet = un accès) ?

%%%

14) :

Observation du Commissaire enquêteur :

Accès piétons :

Les systèmes de barriérage mobiles sont, de mon point de vue, à la fois coûteux pour leur mise en place et leur surveillance par un personnel affecté exclusivement à cela, et dangereux en cas d'urgence et de bousculade. Il faudrait sans doute leur préférer des installations fixes, bien conçues et pérennes.

Question :

- Où en êtes-vous de la réflexion sur la création d'une seconde sortie au Nord qui permettrait (sous réserve de fléchage clair et efficace) de séparer les flux dès la sortie de la salle pour les personnes ne désirant pas se diriger vers les autres secteurs du centre de loisir, et d'accélérer l'évacuation, trouvant là une justification supplémentaire en cas d'évacuation urgente de l'Aréna.

%%%

15) :

Question du Commissaire enquêteur :

Réglementations :

Concernant les autres rubriques ICPE et Loi sur l'eau concernées par le projet, pouvez-vous les rappeler ou les préciser dans un petit tableau récapitulatif ?

%%%

16) :

Questions du Commissaire enquêteur :

Fonctionnement des groupes de pompage :

Comment seront régulés les débits et pressions d'eau au refoulement des pompes de captage ?
Comment sera géré un éventuel pompage excédentaire ?

%%%

17) :

Question du Commissaire enquêteur :

Quelle est la fonction de ce qui semble être une chambre intermédiaire entre les pompes de captage et le local technique, entre les voies du tramway ?

%%%

18) :

Observations du Commissaire enquêteur sur l'avis technique de la Métropole :

Sur le volet eau potable

Pas d'observation

Sur le volet eaux pluviales

« Aucune référence aux règles du SAGE concernant le respect de 1 m de la zone non saturée notamment » :

Question :

Le pétitionnaire peut-il apporter les précisions attendues ?

Sur le volet géothermie

« Néanmoins, à ce jour, la Métropole n'a ni règle, ni doctrine sur le sujet, même si la métropole sait que cela pourra constituer un risque important pour la nappe dans l'avenir. Il est prévu d'y travailler dans le cadre de la révision du SAGE »

Les installations de ce type sont nombreuses dans la Métropole et tendent à se multiplier avec les fortes incitations inscrites dans les règles d'urbanisme...

Question :

Avez-vous des informations sur l'avancée des travaux de la Métropole en la matière ?

%%%%%%%%%

19) :

Observation du Commissaire enquêteur sur l'avis de la CLE :

Par courrier électronique du lundi 17 mai 2021 à 16 h 04, l'autorité organisatrice DDPP 69 m'a transmis la réponse de la CLE datée du 11 mai 2021. Ce courrier, arrivé hors délai des 45 jours octroyés pour produire un avis, sera inséré par mes soins dans le registre d'enquête déposé à la mairie de Décines-Charpieu et fera l'objet d'un traitement identique aux dépositions du public.

Question :

- Pouvez-vous m'apporter des précisions – et vos commentaires – sur l'avis « défavorable dans l'attente de compléments au dossier » de la CLE qui a été, selon les dires mêmes de son signataire, émis sur la base d'un dossier incomplet, puisque ne comportant pas les rectifications apportées à la demande de la DREAL postérieurement à la transmission de ce dossier à la CLE.

%%%%%%%%%

ANNEXES

Contributions du public

Contributions sur le registre électronique

Jean - Villeurbanne - 15/04/2021 17h38 - Registre numérique
OL VALLÉE ARENA

@1 : Ce projet répond à un manque : il manque une salle de cette capacité pour une Métropole de l'envergure de Lyon. La salle Tony Garnier aussi belle soit-elle est obsolète et sa configuration empêche d'imaginer une réhabilitation qui permette d'en faire une salle de rayonnement national. Dans le contexte actuel, qu'un opérateur privé se positionne pour le financement d'un équipement comme celui-là est une bonne nouvelle : non seulement cela soulage les finances publiques, mais en plus c'est une source d'activités économiques pour tout le tissu local (bureaux d'études qui y travaillent en conception, entreprises de construction, puis entreprises de sécurité, nettoyage etc).

Marine Martin - Lyon - 15/04/2021 20h41 - Registre numérique
BELLE OPPORTUNITÉ DE DÉPOLLUER UN GRAND SITE INDUSTRIEL

@2 : Il est intéressant qu'un projet de ce type donne l'opportunité de dépolluer un ancien terrain industriel étant donné les coûts de dépollution souvent prohibitifs.

Belle opportunité de réhabiliter un terrain autrement condamné, et de surcroît pour un projet financé par un opérateur privé. J'ai hâte de pouvoir y voir de grands concerts !

Nicolas - Meyzieu - 15/04/2021 20h53 - Registre numérique
FONCIEREMENT CONTRE

@3 : Un dossier de 388 pages de quoi décourager n'importe quel citoyen...

Je n'ai pas pu lire l'ensemble du dossier...

Cependant quelques points m'ont interpellé : est-il prévu d'irriguer les surfaces "naturelles" en toiture qui serviront de garde-manger à la faune locale. En effet, n'étant pas en contact avec la terre, ces surfaces ne bénéficieront pas de la capillarité naturelle.

Qu'en est-il du réchauffement des eaux de la nappe en plein été pour rafraîchir les clients. Le bilan fait état d'une variation moyenne sur l'année mais il n'y a pas d'étude plus précise. En effet, c'est trop compliqué et on ne maîtrise pas ces conséquences, donc on ferme les yeux.

Domage de favoriser un tel projet, alors qu'il y a plein d'idées qui pourraient amener une dynamique locale plus importante.

Carole Mathieu - Meyzieu - 16/04/2021 08h39 - Registre numérique
RETOUR DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE SITE

@4 : J'ai lu l'étude d'impact, je trouve intéressant le travail qui a été fait sur la biodiversité. On peut s'étonner qu'un oiseau ait trouvé le site actuel accueillant pour y nicher parce qu'il est très aride. Selon les informations données, le projet permettra vraiment d'améliorer cela et peut être d'accueillir une diversité nouvelle d'espèces. En revanche n'y a-t-il aucun risque de contamination qui pourrait nuire à la biodiversité du fait du passé industriel du site ?

Bien cordialement,

Carole Mathieu

Vanessa - Caluire-et-Cuire - 16/04/2021 09h01 - Registre numérique
SALLE MULTIFONCTIONNELLE OL ARENA

@5 : Originaire de l'Est lyonnais, je trouve que beaucoup de gros équipements y sont implantés. Il faut être vigilants à ce que leur fonctionnement ne nuise pas à la qualité de vie des habitants notamment les nuisances liées à l'augmentation de la circulation sur certains créneaux, mais on peut reconnaître que c'est aussi source d'emplois et d'activités pour les habitants. Autant que ce type de projet s'implante sur des terrains déjà urbanisés.

Bien cordialement

Barthélémy - Lyon - 16/04/2021 09h55 - Registre numérique
IMPACTS ÉCONOMIQUES POSITIFS

@6 : Saisissons cette opportunité d'Arena pour attirer des événements culturels ou sportifs qui se dérouleraient ailleurs faute d'infrastructure nécessaire dans la région lyonnaise. Pensons aux emplois créés et aux nombreuses retombées indirectes pour notre territoire.

Cet équipement s'installe dans une zone qui, par le stade, a déjà cette vocation et a fait l'objet de puissants investissements publics (autant les rentabiliser !)

Ce projet me semble plein de bon sens, et me semble avoir pris en considération avec beaucoup de respect les diverses interrogations que pouvaient se poser les riverains ?

Vive l'Arena !

David - Décines-Charpieu - 16/04/2021 10h41 - Registre numérique
ALIMENTATION POMPE À CHALEUR

@7 : Il est indiqué dans le document:

« Dans le cadre du projet de construction de l'arena, OL GROUPE envisage de réaliser la climatisation des locaux (chauffage en hiver et rafraîchissement en été) à l'aide d'une pompe à chaleur alimentée sur eau de nappe au moyen d'un dispositif de forages captage rejet.

Une étude d'impact appréhendant l'ensemble des aspects du projet de construction a été réalisée et soumise à l'autorité environnementale »

Or la ressource en eau est rare est précieuse, l'Est lyonnais est régulièrement en alerte sécheresse et les nappes peinent à se régénérer.

La population locale, les professionnels et les agriculteurs sont en restriction d'eau mais par contre l'OL aurait le droit d'assécher plus les nappes pour le confort de ses visiteurs.

Il y a un non-sens là non?

Jean-Jacques - Décines - 17/04/2021 16h02 - Courriel
ENQUETE PUBLIQUE SALLE ARENA

E8 : LDLC-ASVEL désire implanter sa nouvelle salle ARENA sur le territoire de la Ville de DECINES. De nombreuses manifestations (matches, concerts, spectacles, séminaires...) sont prévues et pourront accueillir un public nombreux. Le site du MONTOUT, qui possède déjà le GROUPAMA STADIUM, un centre de loisirs et des réalisations annexes, et pourrait encore accueillir d'autres projets comme celui de l'ACADEMY DE TENNIS, est tout à fait indiqué pour accueillir ce type de projet, car il possède déjà toutes les infrastructures connexes à ce type d'équipement :

- Gare du Tramway T7

- Parkings du Stade OL

- Voies d'accès Routières dont la RD 346 et le contournement Sud de Décines....

De plus, par sa qualité architecturale, la nouvelle salle ARENA valoriserait l'ensemble du site et serait construite sur l'ancienne friche industrielle située à l'entrée Est de la Ville de Décines. C'est pourquoi, je suis favorable à la construction de la salle ARENA à Décines et donc à la modification du PLU-H.

Helene - Décines - 24/04/2021 18h16 - Registre numérique
IMPACT FINANCIER.

@9 : Le projet est sans doute intéressant. Cependant, je veux bien croire que le financement soit assuré par des fonds privés, mais qu'en est-il des dépenses de fonctionnement futures liées à la sécurité, à l'entretien, à l'environnement etc... J'habite la commune de Décines depuis de nombreuses années. Le stade OL déjà construit et financé par des fonds privés aussi (les mêmes !!) a-t-il rapporté le moindre centime à la commune ? Permettez-moi d'en douter sachant que les impôts fonciers ont augmenté cette année de 26%. Permettez-moi aussi de m'inquiéter sur l'impact financier qu'une telle réalisation aura pour la collectivité et les contribuables que nous sommes.

Ludovic Monvener - Meyzieu - 28/04/2021 19h28 - Registre numérique
ACCÈS MEYZIEU PAR LA ROCADE

@10 : Habitant Meyzieu, quartier du Grand Large, en temps normal (hors pandémie du Covid) l'utilisation de rond-point d'accès est quasiment impossible les soirs de matches ou de concerts au parc OL. Et j'ose à peine évoquer la fluidité du trafic routier sur la rocade qqls dizaine de kilomètres avant cette sortie. Ajouter au calendrier d'utilisation du Grand Stade de nouvelles possibilités de dates avec cette nouvelle salle est un non-sens d'un point vue trafic routier et fluidité des populations. Après une journée de travail il nous est très souvent et extrêmement difficile de rentrer à notre domicile. L'utilisation de la ligne de tram en option de repli n'étant même pas envisageable au regard des contraintes de fréquentation de ces équipements.

NOUS VOUS INVITONS VIVEMENT À TENTER AU MOINS L'EXPÉRIENCE D'ACCÈS À MEYZIEU CES SOIR LÀ. Cela vaut tous les discours.

Des infrastructures tel que la Halle Tony Garnier, le Palais des sports, l'Astroballe existants depuis plusieurs année (et avec pour certains lieux des aménagements à prévoir) ne suffisent-elles pas ?

Marie-Pierre - 30/04/2021 20h16 - Registre numérique
SALLE ARENA

@11 : L'arrivée de la salle Aréna devrait permettre encore le développement de services et de transport de nos villes de l'Est Lyonnais. C'est un plus.

D'un autre côté cela va majorer les embouteillages et dégrader le cadre de vie des riverains. Il est donc nécessaire de trouver un compromis acceptable pour tous.

Oui à la Salle Aréna mais Oui à un parc arboré avec des espèces protégés avec des accès en mode doux. Oui à un cadre écologique ludique ... un musée de plein air

Bernard - Meyzieu - 01/05/2021 08h34 - Registre numérique
SALLE ARENA

@12 : Nous avons besoin d'une salle comme celle proposée, mais attention aux conditions extérieures comme l'environnement la végétalisation, mais surtout l'accès de cette salle, pour dire est faire court c'est pas une histoire de parking (quoi que) chester surtout les infrastructures globales autour du projet en extérieur. Cette fameuse rocade détournée depuis sa création, il faut que l'état Finisse le barreau de la 432 pour dévier le transit routier à hauteur, rendre gratuit le trajet quitte à relever le prix aux bar-

rières de Villefranche et de Vienne. Attention aussi à favoriser les transports en commun pour accéder à la salle, comme le métro jusqu'à Meyzieu.

Construire la couverture de la rocade sur le rond-point Meyzieu Décines pour les piétons et vélos.

Bref c'est possible en accordant et sans se restreindre, ne pas oublier que c'est un projet qui va compter dans l'avenir, donc ne pas se cantonner à demain mais voir plus loin.

Autre intérêt faire attention aux modes dit écologique comme la climatisation et la nappe phréatique et ne pas faire l'impasse sur les panneaux solaires, comme c'est le cas sur le stade

Cédric Robakowski - Vaulx-En-Velin - 01/05/2021 18h56 - Registre numérique
NON À LA SALLE ARENA

@13 : Projet démesuré, nuisible. Destructeur. Trop de béton. En plus les spectateurs des derniers rangs ne verront pas les joueurs. Et en cette période, les festivals en plein air sont interdits, alors 16000 personnes enfermées, comment cela peut être envisagé. C'est prématuré

Emmanuelle Lonjaret - Décines-Charpieu - 02/05/2021 18h10 - Registre numérique
PROJET DE SALLE MULTIFONCTIONNELLE OL VALLÉE ARENA

@14 : Ma contribution est fournie en pièce jointe : EPArenaAutorisation2021Lonjaret.pdf
Note du Commissaire enquêteur : contribution intégrale en annexe

Pascale Payan - Meyzieu - 02/05/2021 20h20 - Registre numérique
CONTRE LA CONSTRUCTION DE LA SALLE ARÉNA

@15 : Cette salle Arena est démesurée 16000 places ! On a déjà le stade qui génère plein de problèmes de trafic et de déplacements les jours de match (j'habite Meyzieu).

On a déjà beaucoup de nuisance à l'est de Lyon ! la RN346, l'aéroport, le stade...

Et puis ce ne sont plus des projets valables en ère post COVID, les gens voudront plus aller dans des salles si grandes.

Trop de béton, de nuisance sonore et visuelle (stade : taille au moins d'un colisée romain) et problème de pollution.

Que fait le président de la métropole, je croyais qu'on avait élu des Verts ?

J'ai participé aux consultations à l'automne sur le projet (réunions publiques) et j'ai été très déçue : on ne nous demandait pas si on était d'accord avec le projet mais ce qu'il faudrait mettre en place pour que le projet soit acceptable par la population. Consultation tronquée... Donc CONTRE LA CONSTRUCTION DE LA SALE ARENA !!!!!!!

Gérard - Décines-Charpieu - 05/05/2021 15h03 - Registre numérique
FRICHE INDUSTRIELLE - ARÉNA

@16 : Enfin faire depolluer cette friche.

A quand un vrai projet avec des commerces de proximité, des potagers comme vous en parlez souvent. On doit pouvoir créer des logements ouverts à tous, et pouvoir apprendre et travailler dans ce quartier...

Vous nous imposez une Aréna, pourquoi ne pas allez plus loin.

Vos promesses de campagne peuvent servir sur un gros site qui est une pollution visuelle actuellement.

Les habitants du quartier PRENET sont avec vous mais AGISSEZ ! On va pas attendre 2030...

Catherine - 08/05/2021 19h03 - Registre numérique
REMARQUES SUR LE PROJET

@17 : Une salle démesurée en termes de capacité qui va générer trop de trafic. la rocade Est est déjà saturée et les soirs de match , c'est encore pire.

je suis contre ce projet. Les habitants n'en ont pas besoin.

René - Montanay - 10/05/2021 18h19 - Registre numérique
PLU H ARENA

@18 : Enfin une véritable salle de concert sur l'agglomération. L'idée de l'installer sur une friche industrielle est excellente et devrait être la norme pour ce type d'infrastructures ; utiliser la nappe phréatique du Rhône est une évidence compte-tenu de la situation et d'un usage Été/Hiver. Habitant Montanay, je suis devenu un habitué du Groupama Stadium, 1/2h de trajet les grands soirs et j'espère très vite pouvoir profiter de cette nouvelle salle. Lors de ma 1ère dose Covid, j'ai pu constater que les visiteurs du Groupama Stadium étaient ravis et fiers de ce stade (voir le nombre de photos prises)

Romain - Oullins - 11/05/2021 09h15 - Registre numérique
ET LES TRANSPORTS

@19 : une grande salle Arena c'est bien et bien placer mais il faudrait qu'il y a une ligne direct soit le prolongement du métro A jusqu'à Arena et grand stade ou sinon ce qui coûterait moins cher un tram le T7 mais une ligne direct sans changement de grand stade et Arena a soit part dieu ou Bellecour en prolongeant le T7 SOIT VERS PART DIEU OU CHARPENNE

Yves - Lyon - 11/05/2021 10h36 - Registre numérique
ARENA GÉOTHERMIE
@20 : Ce projet est une réelle opportunité pour le site.
Le choix de la géothermie est une excellente solution.
De plus ce projet s'intègre parfaitement et valorise cette ancienne friche industrielle.

Anonyme - 11/05/2021 16h54 - Courriel
E21 : Bonjour, Je souhaiterais participer à l'enquête publique du projet OL Vallée Arena. A cette fin, je souhaiterais consulter l'étude d'impact (partie 2 des documents) mais il n'est pas possible d'y accéder : le document ne peut être trouvé. Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire. Cordialement Hélène BIGEON

Gérard Combaz - 11/05/2021 17h25 - Registre numérique
PROJET DE SALLE MULTIFONCTIONNELLE OL VALLEE ARENA
@22 : Pour évaluer l'impact de ce projet sur l'environnement, il faut le juger non pas séparément mais dans sa globalité incluant toutes les installations, existantes et en projet, dans ce secteur. Le grand Stade, les hôtels, le pôle santé, le pôle loisirs existent déjà, mais dans les projets, il faut compter, en plus de l'ARENA, la All In Académie et ses terrains de tennis.
Toutes ces installations, une fois les conditions sanitaires revenues normales, auront un impact sur l'environnement : nuisances sonores, pollution de la nappe phréatique, difficultés de circulation et de stationnement.
Concernant le pôle santé, il est bien utile, voir capital, pour notre agglomération, surtout avec son parking situé à proximité. Les patients ont parfois des difficultés à se déplacer à pied. Il faudrait qu'il continue de leur être réservé exclusivement. Une fois toutes les installations auront un fonctionnement normal les autres véhicules devraient stationner sur les parkings déportés ou autres.
Concernant l'impact de l'ensemble des constructions, il faudrait mettre en place des indicateurs qui permettent de mesurer l'ensemble des nuisances, subies par les riverains, avant, pendant et au moins un an après l'ensemble des réalisations, afin d'apporter les corrections nécessaires.

Serge Saccucci - Décines-Charpieu - 13/05/2021 14h41 - Registre numérique
SALLE ARENA
@23 : Le problème n'est pas la construction de la salle aréna Le problème est sa desserte par le centre de Décines et par la rocade elle n'est plus praticable comme à sa construction les aménagements bus et trame sont ridicules par rapport à l'ampleur du projet l'État a débouté l'hyper Leclerc justement à cause de ce problème pour faire rayonner une métropole vous allez créer des problèmes récurrents à des personnes qui habite sur Décines depuis plus de 40 ans ou plus en essayant de leur faire croire que c'est un bien-être pour eux erreur quand le mal est fait il est fait.

Giovanni - Lyon - 14/05/2021 14h20 - Registre numérique
FAVORABLE
@24 : Je suis favorable au projet.
Il faudrait que l'architecte réponde à celle du stade.

Laurent - Lyon - 17/05/2021 11h20 - Registre numérique
POUR UN PÔLE DE LOISIRS
Bonjour,
@25 : Le grand stade de l'OL ayant vu le jour, il me paraît désormais cohérent de poursuivre le développement de cette zone pour laquelle la communauté a investi dans des infrastructures de transport coûteuses.
Construire ici une salle de spectacle, sur un terrain déjà artificialisé et en friche, est plutôt intelligent il me semble.

Laurent - Lyon - 17/05/2021 11h25 - Registre numérique
LIMITER LES IMPACTS
@26 : Je pense que le choix d'un recours à la géothermie pour chauffer et rafraîchir la salle de spectacle projetée permettra de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
Si les études hydrologiques permettent de mettre en œuvre cette solution, elle semble la plus adaptée pour limiter les impacts du projet sur la qualité de l'air (pas de rejet de fumées) et les émissions de gaz à effet de serre (efficacité du mode de production).

Charlotte Corgier - 17/05/2021 14h18 - Registre numérique
AVIS FAVORABLE
@27 : Construire un nouvel espace de vie avec une vraie stratégie écologique est une belle initiative, un excellent projet dans sa globalité

Paul - Lyon - 17/05/2021 16h27 - Registre numérique
AVIS GÉNÉRAL
Bonjour,
@28 : Super projet qui va développer tout l'est lyonnais et proposer une offre diversifiée d'activités.

Auréli - Villeurbanne - 17/05/2021 21h39 - Registre numérique
FAVORABLE

@29 : Très beau projet qui va répondre à un besoin réel pour la métropole !

Le recours à la géothermie semble une bonne solution pour limiter les consommations de l'ARENA.

Sébastien Meunier - Jonage - 17/05/2021 21h44 - Registre numérique
CONTRIBUTION ARÉNA

Bonjour,

@30 : Je souhaite vous faire part, Monsieur le Commissaire enquêteur, de plusieurs interrogations concernant la forme, le contenu et le déroulement de cette enquête publique.

L'impact du projet me paraît minimisé, l'exploitation d'un tel site générera sur l'est lyonnais de nouvelles nuisances, notamment en termes de circulation et de qualité de l'air. On peut ainsi regretter que le périmètre de l'enquête soit limité à la commune de Décines, la commune de Meyzieu, pourtant voisine, n'a pas été intégrée. Cette dernière n'a par conséquent pas ou peu communiqué sur le déroulement de l'enquête publique auprès de ces concitoyens.

De plus, vos permanences en Mairie de Décines étaient assurées en semaine, empêchant leur accès aux personnes actives souhaitant vous rencontrer. Une permanence le week-end aurait été nécessaire pour échanger avec tous.

On peut aussi regretter que sur ses réseaux sociaux, la Métropole de Lyon n'ait pas partagé l'avis d'enquête publique, empêchant ainsi une information plus large des habitants. Le taux de participation me paraît particulièrement réduit pour un bassin de vie de plus de 60000 personnes si on ne compte que Décines et Meyzieu.

La présence de 2 enquêtes publiques simultanées (Préfecture et Métropole) pour un même sujet est perturbante pour le citoyen. Les documents fournis à l'enquête sont particulièrement illisibles, il n'est pas aisé de parcourir le document qui est rédigé en format A3 avec des polices d'écriture très petites (Enquête Préfecture) et le document d'étude d'impact sur le site de la métropole est noyé au milieu des documents de la consultation préalable (Enquête métropole).

Il est naturel de se demander comment ces deux enquêtes, dont la réalisation de celle menée par la préfecture est pendante à la décision de celle de la métropole, peuvent se dérouler simultanément. Pourquoi ne pas attendre la mise en compatibilité du PLU-H avant de procéder à l'organisation de l'enquête pour la réalisation du bâtiment et de la géothermie ?

On peut aussi regretter qu'il n'y ait pas un résumé simplifié reprenant concrètement les impacts du projet, donnant la possibilité aux citoyens de comprendre le dossier plus facilement et de donner leur avis.

Autre point qui manque au dossier : L'étude d'impact globale des équipements présents dans la zone (Stade, All In Academy, Aréna). En effet, l'exploitation simultanée et régulière des équipements du secteur sera génératrice de nuisances. Il paraît important aussi de disposer d'un calendrier prévisionnel de l'exploitation (Arena + Stade + Tennis) afin d'avoir une vision plus claire pour le grand public.

Dans le document, il est mentionné que le Groupama Stadium et l'OL Vallée représente un pôle générateur de trafic important à l'échelle de la zone d'étude. On peut en conclure que sur un secteur déjà saturé, l'implantation d'un ERP de 16000 places (+2000 places en comptant la salle annexe) ne va pas améliorer les choses en termes de circulation dans le secteur.

Pour illustrer mon propos, l'étude d'impact stipule que l'ouverture à l'urbanisation pour la réalisation d'un nouvel équipement de culture et de loisirs, avec l'accueil de plus de 16 000 spectateurs, aura des incidences sur les conditions de circulation lors des événements. Néanmoins, dans le même paragraphe, on peut lire plus bas « Par conséquent, la réalisation du projet n'aura pas d'incidence significative sur les conditions de circulation ». Ces deux informations contradictoires posent question. Elles peuvent interroger sur l'approximation de l'étude de ce point. Une étude précise sur la circulation doit être menée, en intégrant un calendrier prévisionnel des événements.

De plus, l'afflux de véhicules entraînera une diminution de la qualité de l'air sur un secteur déjà fortement impacté. Selon l'étude d'impact, les stations « trafic » montrent quant à elles des valeurs de concentration en NO2 supérieures à la valeur seuil. On peut donc se demander s'il est réellement opportun de rajouter du trafic dans un secteur déjà saturé et donc l'air est pollué.

Ainsi, Monsieur le Commissaire enquêteur, nous vous sollicitons pour demander une étude d'impact intégrant les infrastructures existantes et à venir ainsi que la mise en place d'une communication efficace permettant aux riverains de comprendre les impacts d'une telle structure.

Sébastien Meunier

Président d'Agir pour l'environnement jonageois

<https://www.apej-jonage.fr>

Auréli - Villeurbanne - 17/05/2021 21h47 - Registre numérique
FAVORABLE

@31 : Très beau projet qui va répondre à un besoin réel pour la métropole !

Le recours à la géothermie semble une bonne solution pour limiter les consommations de l'ARENA.

Note du Commissaire enquêteur : contribution strictement identique à @29

Laurence - 19/05/2021 14h39 - Registre numérique
ÉVOLUTION DU DOCUMENT D'URBANISME

@32 : je suis pour

Laurence - 19/05/2021 14h41 - Registre numérique
PROJET DE CONSTRUCTION ET DEMANDE D'AUTORISATION LIÉE À LA GÉOTHERMIE

@33 : je suis pour

Florent - Lyon - 19/05/2021 17h57 - Registre numérique
CONCERTATION : PROJET DE SALLE ARÉNA À DÉCINES

Bonjour Madame, bonjour Monsieur

@34 : Je me permets de vous écrire ce jour afin de vous partager mon avis concernant le projet d'Aréna à Décines.

Etant habitant de l'agglomération lyonnaise, j'ai toujours été attentif aux grands projets d'infrastructure qui pouvaient impacter notre territoire.

Le projet Arena s'inscrit selon moi dans une démarche positive insufflée par la création du Parc OL qui a permis de dynamiser significativement l'est lyonnais.

Ce projet permettra de créer un pôle d'activités et de loisirs attractif, en pleine cohérence et complémentarité avec le Parc OL, le futur centre de loisir, le pôle médical, et les immeubles de bureau.

Il permettra d'une part, d'enrichir l'offre culturelle de la région, trop souvent centralisée sur Paris, et d'autre part, d'offrir de nouvelles opportunités d'emploi pour la population de l'agglomération.

Le coût du projet étant porté exclusivement par le Groupe Olympique Lyonnais, et les infrastructures de transport étant déjà disponibles sur la zone, j'imagine que le contribuable ne sera pas/peu sollicité pour le financement de cette infrastructure.

Le projet est une véritablement aubaine dans ce contexte économique morose, toutefois, celui-ci devra nécessairement respecter les enjeux environnementaux et sociétaux qui sont les notre actuellement.

Bien cordialement

Anonyme - 19/05/2021 21h35 - Courriel

ARÉNA

Bonsoir

E35 : Cet équipement est indispensable pour l'agglomération lyonnaise ! Cdt Bertrand.

Stéphane Tille 20/05/2021 à 17:12 Par email

Objet : Contribution enquête projet salle Arena Décines

Bonjour,

E36 : Je contribue par ce message à l'enquête publique concernant le projet de salle de type Arena à Décines, en tant que particulier riverain du futur équipement.

Une nouvelle salle est-elle nécessaire à Lyon ?

Nous avons déjà la Halle Tony Garnier avec une jauge équivalente (3000 à 17000 places) et avec une position bien plus centrale dans la Métropole. Elle accueille principalement des concerts mais parfois aussi des compétitions sportives et des salons. Sans oublier le Palais des Sports de Gerland qui accueille lui aussi des compétitions sportives.

Une remise à niveau de ces salles serait d'une part certainement moins coûteuse, et d'autre part représenterait une énorme économie de ressources naturelles.

De plus, si le besoin d'une nouvelle infrastructure devait être démontré, le dossier d'enquête ne fait aucune mention de la recherche d'un autre site qui aurait pu accueillir cet équipement et encore moins de la comparaison de ces différents sites.

Page 2 : "Le projet accueillera entre 80 et 120 manifestations par an" et page 22 : "Voiture particulière : Ouverture du parking VIP de l'ARENA et optimisation de l'usage des parkings de l'OL."

Aujourd'hui (hors mesures sanitaires), lors de manifestations au Groupama Stadium (matches, spectacles, ...), un dispositif de résidentialisation est mis en place, c'est-à-dire que les rues avoisinantes sont fermées à la circulation pour éviter le stationnement sauvage et seuls les riverains munis d'un pass peuvent passer les barrages. Avec seulement le stade, cela concerne environ 20 à 40 jours par an. Lors des matchs de foot du championnat de France, les spectateurs sont pour la plupart des habitués et utilisent massivement les transports en commun. On observe tout de même un trafic automobile très supérieur à la normale avant et après le match avec des bouchons importants dans les rues de Décines mais aussi sur la Rocade Est.

Mais lors des autres manifestations comme par exemple les matchs de la coupe Européenne UEFA ou lors des spectacles, les spectateurs ne sont pas des habitués ; ils viennent en voiture et cherchent à stationner au plus près autour du stade. Dans ce cas, on peut observer de nombreux stationnements anarchiques voire dangereux (sur les trottoirs, les terre-pleins, sur les pistes des stations-service, ...) qui s'étendent jusqu'à la mairie de Décines pourtant distante de quelques kilomètres et les bouchons qui se forment avant et après le spectacle mettent plusieurs heures à se résorber. Les futurs usagers de l'Arena feront partie de ce profil, on peut donc craindre des problèmes de circulation saturée et de stationnement sauvage 80 à 120 fois par an soit en moyenne une fois tous les 3 à 4 jours. De plus, le schéma d'accessibilité ne mentionne pas de dispositif de résidentialisation lors des événements à l'Arena. Les problèmes de stationnement sauvage risquent donc d'être systématique.

Pour éviter cela il faudrait prévoir d'appliquer la résidentialisation pour tous les événements se déroulant à l'Arena.

page 26 : "Les principaux impacts négatifs prévisibles concernent : L'accessibilité : les événements qui seront organisés, généreront des flux importants sur les différentes infrastructures du secteur."

L'exploitation actuelle du Groupama Stadium démontre les difficultés d'axes en voiture et les très importantes perturbations générées lors des différentes manifestations.

Martine Ripplinger - Décines-Charpieu- 20/05/2021 à 18:11 Sur le registre électronique

Objet : Réserves quant à la mise en compatibilité du PLU-H en vue de la construction de la salle ARENA

@37 : Je souhaite vous faire part de mes réserves quant à la mise en compatibilité du PLU-H en vue de la construction d'une salle Arena souhaitée par l'OL Groupe.

-de 80 à 120 manifestations par an, soit une moyenne de 50 événements par an à plus de 11 000 spectateurs, donc un événement par semaine, souvent en soirée

-hors événements & matchs au Stade OL : également 50 jours par an,

-hors activité du nouveau Pôle de Loisirs et de la future ALL IN

-situé en entrée de ville, en limite de Décines et Meyzieu, alors que les voiries sont déjà saturées (en particulier l'entrée de Meyzieu, sortie 6 de la Rocade-Est, ou Esplanade de Décines et bas de l'avenue Jean Jaurès), tous les jours, même hors matchs et avant même l'ouverture du Pôle loisirs (trajets pendulaires domicile-travail)

-l'hypothèse Métro ne me semble pas être prioritaire pour un bassin de population limité, les rushes ponctuels liés aux matchs et concerts n'étant pas non plus un justificatif suffisant à un investissement public de plus d'un milliard d'euros.

Préambule :

Le dossier d'enquête publique présentée par la Métropole est essentiellement rédigé par Soberco Environnement, société d'ingénierie et de conseils également mandatée par l'OL pour la réalisation de l'étude d'impact Arena. La même agence avait réalisé l'étude d'impact du projet Grand Stade dès 2011. L'objectivité du dossier présenté au public est-elle garantie ? Déjà en phase de concertation, les garants de la CNDP s'étaient étonnés des documents mis à la disposition des participants, documents qui ont normalement vocation à informer, à expliquer, et non à promouvoir : « certains documents (notamment le dossier de concertation) nous semblent avoir été un peu trop promotionnels à l'égard du projet Arena ».

Mes réserves :

1 - Absence de schéma global quant à l'évolution du Grand Montout :

Le PLU-H de la métropole affirme la « nécessité de conforter l'offre de grands équipements participant au rayonnement Métropolitain » : Quel type d'équipements ? avec quelle accessibilité ? quelles infrastructures ? pourquoi se limiter à de l'événementiel ?

Si la requalification de cette friche industrielle envisagée pour l'ARENA est nécessaire et si la logique économique d'OL Groupe n'est pas contestable, il est anormal que le secteur du Montout ne bénéficie toujours d'aucune vision stratégique urbaine, d'aucun schéma d'aménagement, 10 ans après le lancement de la construction du Stade.

Le PADD préconise de « valoriser les potentiels urbains et économiques autour du Grand Stade en les phasant dans le temps, pour passer du projet du Grand Stade au projet de territoire du Grand Montout-Peyssillieu », dont :

- « Permettre la poursuite du développement économique et loisirs du site du Grand Stade » : donc valider à priori tout programme déposé par l'OL ?

- « Valoriser à terme les abords de la Rode par une façade économique dont la programmation reste à préciser » : analyse qui doit être menée en amont des dépôts de Permis de Construire

- « Préserver le potentiel d'évolution des secteurs commerciaux et résidentiels du nord de l'avenue Jean Jaurès (zone Balzac) » : quelle évolution possible si l'accessibilité en est réduite 2 jours / semaine ?

Que l'on soit d'accord ou pas avec l'implantation de l'OL à Décines, les divers nouveaux aménagements complémentaires (ARENA ou ALL IN) semblent surtout relever d'opportunités foncières et d'empilement de projets, parfois sans grande cohérence :

- L'entrée du parking de l'ARENA serait positionnée face à l'entrée du nouveau Pôle médical du Grand Large OL City (ouvert depuis juillet 2019, 30 médecins + service d'urgences et radiologie) -> comment sera géré l'accès au Pôle médical avec un événement à plus de 10 000 spectateurs par semaine ?

- La ALL IN Académie de Tennis sera construite au Sud du Montout : ce qui implique de raser la colline agricole du Montout – alors que les terrains de l'ex usine ABB sont plats et déjà pratiquement imperméabilisés -> ce qui interroge tant en terme de logique d'aménagement que de gestion future des eaux pluviales.

2 - Accessibilité & insertion locale :

L'étude d'impact prévoit que les événements qui seront organisés, généreront des flux importants sur les différentes infrastructures du secteur.

- Comment éviter le stationnement sauvage dans le secteur sachant qu'à priori le parking devrait être payant / et qu'il n'y aurait pas de barrages filtrants pour les événements organisés à l'ARENA ?

- Que faire des terrains situés sur le Nord du Montout, à proximité immédiate des Tram T3-T7, coincés entre l'accès Rode, le Stade et l'ARENA, et dont l'accès sera aléatoire deux jours par semaine ?

- Quelle insertion avec les quartiers résidentiels proches et avec le secteur du Prainet (2400 habitants, classé en QPV), situé en face du projet ARENA ?

NB : la nécessité d'une passerelle Décines-Meyzieu ne me semble pas liée à l'ARENA : une possibilité de traversée à pied ou en vélo est indispensable au quotidien, en premier lieu pour les habitants de Décines et des quartiers Prainet-Sully-Berthaudière : l'Est de Décines n'ayant quasiment pas de commerces et les enseignes étant situés de l'autre côté de la Rode, à Meyzieu (Centre Leclerc, Grand Frais,...)

3 - Alternatives et sites analysés :

- Les 4 sites analysés dans l'étude d'impact de l'ARENA sont à proximité immédiate du Parc OL.

- Les garants de la CNDP notent que la question des alternatives à l'échelle métropolitaine a été peu traitée, puisque la seule alternative pour l'OL était la non-réalisation du projet. Il aurait fallu que cet aspect fasse lui-même l'objet d'analyses plus approfondies en phase de concertation.

4 - Incidences cumulées avec l'infrastructure du Grand Stade :

L'étude d'impact exclu les projets ayant fait l'objet d'un arrêté dont la décision d'autorisation est devenue caduque ::

-> ce qui permet de partir d'un état initial ou « scénario de référence » incluant le Stade OL,

-> donc de ne pas analyser les effets cumulés Stade + Pôle Loisirs + ALL IN (Tennis) + ARENA,

-> tout en se référant ensuite à l'étude d'impact réalisée en 2011, pourtant caduque, et réalisée par la même agence (Soberco Environnement)

Procédé quelque peu surprenant.

5 - Liaison Grand-Large / Biézin :

-Que reste-t-il du corridor écologique entre le Grand Large et le Biézin ?

-Le principe de continuité - annoncé dans le projet Grand Stade mais qui n'a jamais été respecté - doit être restauré.

-Cf également avis du SEPAL (SCOT 2030) : « Préservation de la liaison verte inscrite au SCOT (entre la plaine du Biézin et le parc de Miribel-Jonage), qu'il s'agira de conforter voire de renforcer compte-tenu de sa faible consistance sur la traversée du secteur « Grand Montout ».

6 - Environnement :

Si la dépollution des sols de cet ancien site industriel est intéressante, la construction d'une Aréna créera bien d'autres nuisances : circulation automobile comme sonores.

La tentative de maintien sur site d'un seul couple de Tarier pâtre paraît une compensation bien légère.

7 - Habitations riveraines dont les maisons de la rue Chantalouette :

Compter sur la végétation des riverains pour atténuer l'impact visuel et sonore est largement insuffisant. Des palissades en bois ont bien été installées en limite du parking jouxtant les jardins : ces écrans d'une hauteur de 2m, non phoniques, sont largement insuffisants pour préserver le cadre de vie des riverains.

@14 : Contribution Emmanuelle LONJARET

Projet de construction d'une salle aréna à Décines-Charpieu

Avis sur le dossier géothermie

OPPORTUNITÉ – INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le projet est d'intérêt économique privé mais il n'est pas d'intérêt général

Le projet prétend démontrer son intérêt général (page 23 de l'EI) :

- « requalification d'une friche industrielle » signifie que sur une parcelle de 11 ha, il s'agit de détruire les sheds existant (désormais inemployés) et de construire un bâtiment de 34 m de haut sur 1,4 ha à la place, qui générera bruit et autres nuisances. Le projet n'est d'ailleurs pas conforme au PADD du PLU-H cité page 24 :

«- Préparer le renouvellement urbain et économique de la friche ABB, avec l'objectif d'y développer un nouveau morceau de ville de qualité tirant profit de sa situation d'entrée de ville ». On ne voit pas dans le projet ni un « morceau de ville » ni « de qualité ».

- « composer l'entrée de ville de Décines-Charpieu depuis la Rocade Est » se décline dans le projet par : contribuer à l'enlaidissement de l'entrée de Décines par l'Est.

CULTURE :

- Participer au « développement économique et de loisirs ». L'intérêt économique doit-il primer sur l'intérêt social, urbanistique, paysager, environnemental culturel ?

En quoi l'offre de loisirs – payants, chers - passant par la création de lourdes infrastructures contribue-t-il à l'intérêt général ?

Le projet détruit et ne soutient pas la culture au plan métropolitain.

Bien au contraire d'être d'intérêt général, le projet, d'intérêt privé incontesté, s'oppose à des principes d'intérêt général : environnement (naturel et de voisinage), social, culturel, aménagement du territoire.

L'opportunité du projet

• « *Le gouvernement français, conscient de son retard, a engagé, il y a maintenant 10 ans, une mission sur le développement des « arénas » (rapport de la commission « grandes salles aréna 2015 ») pour permettre à la France d'accueillir des compétitions européennes ou mondiales et de s'inscrire dans le marché de l'événementiel européen en construisant ou rénovant des enceintes de 15 000 à 20 000 places* ». Ce n'est plus d'actualité : on suivrait une politique mise en place chez nos voisins dans les années 1990. Le contexte (transition écologique, pandémie) a démontré depuis que ces grandes salles ne pouvaient pas se multiplier. Ces « standards » sont dépassés.

• « *la Métropole de Lyon se classe désormais parmi les villes les plus attractives pour les investisseurs et les plus attirantes en termes de qualité de vie. Elle devient une destination de premier choix pour le tourisme urbain* ». C'est incohérent : la construction d'une grosse infrastructure de loisir n'améliore en rien la qualité de vie des riverains. Pour les autres ça reste à démontrer.

• « *rechercher pour chaque projet, la complémentarité avec les équipements des autres polarités de l'aire métropolitaine.* » : La complémentarité reste à démontrer avec la présence

d'un gros stade à proximité et de salles de sport et de spectacles y compris de grande capacité dans toute l'agglomération. Au contraire, le projet vient s'inscrire en concurrence des infrastructures existantes. Quel avenir pour l'Astroballe, très bien situé ?

Pour le Transbordeur, pour la Halle Tony Garnier ? Pourquoi les infrastructures existant du grand stade ne sont-elles pas mobilisées au lieu que les porteurs de projets se tournent vers la construction d'un gros espace de loisir supplémentaire ? Cette question rejoint celle des projets alternatifs, non abordée dans le fond.

• « la construction de l'identité et de l'urbanité de l'agglomération. C'est l'occasion de renforcer l'attractivité et l'image de la collectivité en matière d'accueil sportif et de spectacles. »

Justement, les habitants ne veulent pas de cette transformation de leur environnement de vie en zone commerciale et de loisirs sportifs à grosse infrastructure pour les autres habitants du Grand Lyon.

L'identité du territoire de l'Est Lyonnais n'est pas d'être le pôle de loisirs à infrastructure de l'agglomération.

• Il y aura forcément des manifestations de - de 6000 personnes. Ce n'est pas contrôlable *a priori*. La salle sera couramment sous exploitée. La question rejoint celle de la complémentarité avec les autres salle de l'agglomération.

A l'inverse, en quoi la salle Aréna sert-elle le projet de la Métropole de fonder son attractivité sur des critères qui ne sont plus celui du développement financier sans discernement mais celui de la qualité de vie de ses habitants ? Quelle cohérence avec le projet social de la Métropole ?

DÉTAIL DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1. Les manques de l'analyse du cumul des impacts

Ainsi qu'indiqué page 14 de l'étude d'impact, conformément au Code de l'environnement (R122- 5), l'évaluation environnementale doit analyser le cumul des incidences avec d'autres projets antérieurs.

Le pétitionnaire présente pages 58 et suivantes une analyse des impacts cumulés de son nouveau projet avec celui du grand stade.

En revanche ne sont pas pris en compte dans l'analyse les incidences cumulées des autres projets simultanés affectant le secteur du Montout, dit « OL city » :

- All In académy (3,5 ha)
- pôle de loisirs (23000 m²).

Si les avis de l'Autorité environnementale dispensent réglementairement OL groupe (Arena, pôle de loisirs) et All In (All in academy) d'une étude des incidences cumulées de ces projets sur l'environnement, on comprend à l'observation comparée de cartes ou de prises de vue satellitaires de 2010 et de 2020 combien l'emprise cumulée de ces aménagements est forte sur le site du Montout mais au-delà de cela sur tout le secteur Est de Décines - Ouest de Meyzieu. Il est facile d'en conclure que l'analyse des impacts cumulés devrait comprendre ces aménagements.

Sur c et aspect des cumuls d'impact :

Le dossier conclut sur toutes les thématiques à une absence d'impact cumulé avec le grand stade.

Mais en matière de bruit, de stationnement et de déplacement c'est sur la base d'un raisonnement tronqué qui s'appuie sur le fait que les événements ne sont pas concomitants. L'étude d'impact omet l'impact cumulé dans le temps : le nombre d'événements cumulés sera plus importants (c'est l'objet du projet) donc les perturbations sonores, de bruit, de dérangement de la faune, de déplacements, seront plus nombreuses.

L'étude est incomplète sur ce sujet.

2. Le dossier ne présente pas de projets alternatifs (page 25)

Les alternatives s'envisagent selon 3 aspects :

- À la fois sur une localisation différente de la salle et sur une utilisation différente du site. La salle ne peut-elle s'installer ailleurs ? Où ? Quels sites ont été étudiés ?
- À l'inverse, les habitants ont d'autres idées pour utiliser ce site.
- Enfin, le projet n'envisage pas l'utilisation de la grosse infrastructure en place (le stade) pour ces spectacles de moindre capacité.

D'ailleurs la seule analyse « multi sites » se fait infra projet ! « *Une expertise multi-sites sur le Grand Montout* ».

Le projet ne présente donc pas d'alternatives au sens de la réglementation : Éviter – Réduire - Compenser

La zone faisant l'objet de la modification du PLU-H est actuellement classée en « zone économique métropolitaine ». Le développement économique du site peut passer par un ou des projets alternatifs moins coûteux pour la collectivité et bénéfiques aux habitants.

4. La localisation, les accès

- L'accès en voiture est prévu au projet : Il y aura donc plus de voitures. C'est plus de CO₂, plus de pollution. C'est ça qu'on veut ?
- Envisager un métro = envisager de mobiliser des moyens - publics - pharamineux pour desservir ces infrastructures d'intérêt privé.
- Pas d'étude sur les modes d'accès des visiteurs

5.- Incidences sur les milieux et mesures prévues (ERC)

1. Bilan quantitatif de la perte en surface non artificialisée

Il serait intéressant que le dossier présente le bilan net des surfaces construites ou renaturées par le projet. Il semble que 8600 m² de friche enherbée seront détruits et qu'en compensation, on retrouvera 9300 m² de surface d'espaces verts répartis comme tels :

3000 + 2800 m² d'espaces verts ;

2000 m² de noue d'infiltration d'eaux pluviales de 2 mètres max de profondeur ;

1500 m² de toiture végétalisée.

Le bilan net semble donc proche de 0 en surface. Cependant on ne peut compter des toits (1500 m²), fussent-ils des abris pour le tarier pâtre comme de la surface au sol. Le bilan est donc faussé sur ce point.

2. Bilan qualitatif

La notion d'espaces verts est assez floue et les photos montages dispersés dans le document sont contradictoires avec les notions de continuum notamment de la canopée. Cela signifie que les espaces verts peuvent tout à fait consister finalement en quelques arbustes, des bancs et un gravier propre en dessous. Des « espaces verts » ou des « aménagements paysagers » ne sont pas des milieux naturels. Le projet doit donner de meilleures garanties qu'ils le soient afin de compenser la destruction de 8600 m² de prairie ou friche majoritairement banale mais pré-existante. Dans l'environnement du projet et la construction des 2 projets voisins, la flore et la faune n'ont plus de solution de repli pour ré-investir le site après les travaux.

La perte nette de biodiversité doit faire l'objet de compensation. Il est nécessaire de mettre en place un suivi faune-flore pluriannuel sur le site afin de vérifier que la biodiversité est bien maintenue.

3. Tarier-pâtre

Un suivi pluriannuel doit être prévu pour s'assurer qu'il reste sur le site. Le dossier ne prévoit pas de mesures compensatoires à la destruction des espèces protégées.

4. Trame verte

Le corridor écologique reliant le grand large (et les zones N2000) et le V-Vert a été très impacté par le grand stade. La nouvelle construction génère des impacts supplémentaires et rend encore plus difficile la migration nord-sud des espèces

5. Eau

Le projet induit une consommation d'eau potable de 220 000m³ par an. Cela correspond aux besoins en eau potable de l'ensemble de la Métropole pour une journée.

En dehors de cet aspect quantitatif global, il faut rappeler que la ressource de Crépieux-Charmy connaît des périodes de forte tension à certains moments de l'année.

L'impact de l'aménagement sur la ressource en eau est donc très fort et le dossier ne propose pas de mesures de réduction de cet impact.

Il est question d'arrosage des espaces verts mais l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage n'est même pas envisagé. Aucune proposition n'est faite en termes de ré-utilisation des eaux grises.

Analyse de la compatibilité au SDAGE :

Le dossier affirme analyser la compatibilité au SDAGE mais ne le fait pas ou pas explicitement.

Comme la consommation nette sera forte (cf ci-avant) et que les mesures réduction ne sont pas proportionnées à un un projet de cette taille, celui-ci ne semble pas compatible avec les OF 1 (prévention), 2 (non dégradation) et 7 (gestion quantitative).

6. Géothermie

OL envisage d'utiliser la géothermie pour chauffer et climatiser son installation.

Il ne donne pas préalablement de garanties d'isolation de son bâtiment : correctement isolé et ventilé, celui-ci pourrait ne pas nécessiter de chauffage (passivité) et moins de climatisation. Il nécessiterait donc moins d'eau (prélèvement et rejet d'eau à température différente de celle de la nappe).

Sur l'installation géothermique, demandée pour une durée de 30 ans :

L'impact cumulé sur le réchauffement de la nappe ne prend pas en compte d'autres installations que celle du stade.

Le volume d'exploitation cumulé avec le stade n'est pas indiqué.

7. Réchauffement climatique

Le projet par sa construction et par l'activité de transports qu'il générera sera source d'émissions de CO2 donc contributeur du réchauffement climatique. Il est étonnant de constater que l'étude d'impact ne s'intéresse au climat qu'en termes d'adaptation (« ambiance climatique ») et non de prévention des changements climatiques.

8. Le projet consomme énergie et matériaux.

9. Pression indirecte sur l'agriculture

Le projet est sis sur un terrain constructible, mais compte tenu de sa situation il fait peser indirectement mais sûrement une pression d'urbanisation sur les terres avoisinantes, dont on sait l'importance qu'en tant qu'agriculture périurbaine.

10. Bruit, lumière

Là encore il est question du cumul de bruit instantané mais pas de l'augmentation des plages de bruit dans la journée (et la nuit).

Le projet pourrait facilement être exemplaire sur un point : aucun éclairage nocturne du site en dehors des manifestations.

De plus, une de ses mesures compensatoires pourrait être une réduction massive de l'éclairage lié au stade.

COEXISTENCE DE 2 ENQUÊTES PUBLIQUES SUR LE MÊME PROJET :

Le fait que deux enquêtes publiques aient lieu en même temps sur le même projet rend la démarche du porteur de projet et de la Métropole illisible.

On a dit déjà au sujet des projets du secteur qu'ils étaient « découpés » ce qui avait pour conséquence une absence de vision globale des enjeux et des impacts.

On voit avec ces 2 enquêtes à quel point la démarche tord les textes et renie toute démarche démocratique.

RP1 : Contribution André DARGAUD

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

A. Dargaud, 27 rue Marceau. Décines

SOMMAIRE

Page

Préambule

A. Une étude d'impact partielle et partielle

1 Projet All In Academy

2 Cumul des nuisances sonores et lumineuses

3 Cumule des nuisances automobiles: circulation, pollution, stationnement

4 Non-Conformité au SCOT

4-1 Le SCOT, des arguments biaisés, imprécis

4-2 La ligne T7, un équipement inutile

4-3 Conclusion : La non-conformité au SCOT est démontrée

5- Un équipement d'intérêt général ??? Un besoin indispensable ???

6- Conclusion sur l'étude d'impact

B. Le dossier d'enquête publique

Préambule : Un bilan très lourd

1- Intérêt particulier et intérêt général : La règle du jeu. Quel est le besoin ?

1-1 Absence d'intérêt général

1-2 Absence de besoin clairement identifié

1-3 Conclusion

2- Non-conformité au SCOT : En complément du paragraphe A. 4

2-1 Améliorer le cadre de vie ?

2-2 Les avis joints au dossier

2-2-1 La ligne T7 : un équipement inutile

2-2-2 Stationnement sur les voies publiques et déplacement. (Complément à A3)

2-2-3 Le couloir vert Biézin/Grand Large : un manque de planification

3-Suivi du projet OL VALLEE ; Objectifs chiffrés mesurables, indicateurs, actions correctives, information des riverains.

4-Le Bilan des garants. Un rapport d'excellente qualité !

5- Le devenir de la friche ABB

6- Conclusion sur le dossier d'enquête

6-1- Le dossier d'enquête n'est pas neutre

6-2- La ligne T7 inutile

6-3- Absence de l'étude d'impact dans le dossier d'enquête

6-4 Le projet n'est pas d'intérêt général, l'être humain absent.

6-5 Une passerelle dédiée : Une retombée positive ?

6-6 Le couloir écologique ?

6-7 Redéfinir le pouvoir de police de la mairie

6-8 Revoir le schéma d'accessibilité

6-9 Le devenir de la friche ABB restante

6-10 Répondre aux recommandations des garants.

6-11 Répondre à mes observations

7 Conclusion finale : Je dénonce les forfaitures de la Métropole

Préambule

Ce projet est une composante du projet générique OLVALLEE. Générateur de déplacement de foule principalement en voiture automobile, (70% des spectateurs) ce modèle économique, favorise les émissions de gaz à effet de serre, l'encombrement des routes et des aires de stationnement publiques.

Ses nuisances se rajoutent aux nuisances existantes et porte en lui tous les défauts du choix initial du site. Il ignore les conséquences graves pour la santé des riverains dont le cadre de vie est insidieusement détruit. Il est antinomique avec tous les beaux discours et engagements divers en matière de politique écologique. L'analyse des différents documents soumis à enquête va le démontrer.

Auparavant il est nécessaire de rappeler dans quelles conditions scandaleuses a eu lieu la concertation. En moyenne 15 à 20 personnes pour chaque réunion de concertation ! Ce serait un échantillon représentatif de la population de la Métropole, certains ont d'ailleurs osé déclarer qu'il n'y avait pas d'opposition à ce projet !!! Encore plus scandaleux, cette concertation a eu lieu en pleine pandémie, le chiffre d'affaire d'OL Groupe n'attend pas. Les scandales se succèdent. **Cette concertation aurait dû être annulée ; comme d'ailleurs cette enquête publique.**

« Nous participons à un jeu dans lequel un des joueurs gagne toujours. Quelle chance, quel hasard ! Mais tant que la tricherie n'est pas ouvertement mise à jour, les partenaires ne peuvent que continuer à perdre en espérant que le sort tournera, ou quitter la table » (H.Kempt " L'oligarchie ça suffit")

Beaucoup ont quitté la table, beaucoup ne participent plus à ces réunions de concertation, aux enquêtes publiques, à Décines nous avons acquis une bonne expérience, tout est joué d'avance, j'ai donc quitté la table, tant l'arrogance, le mépris des politiques s'est encore exprimé envers ceux qui osaient contester ce projet (réunion de Meyzieu ou la représentante de la Métropole m'a interrompu face aux arguments que j'avancais sur la non-conformité au SCOT, elle a répondu agressivement... à coté du problème, en me disant de me taire). Elle a fait de même avec monsieur Herlemond ORL au Médipole qui a quand même pu s'exprimer (comme je l'ai demandé... en criant). **La Métropole a tué la démocratie participative .**

Au lieu de se poser la question sur la faible participation, on se félicite !

Pourquoi donc, le seul moyen de se faire entendre est de descendre dans la rue, pourquoi tant de manifestations qui parfois dégénèrent ?

A. Une étude d'impact partielle et partielle (Société SOBERCO)

1° Illégalité : Cette étude n'est pas jointe à ce dossier d'enquête publique

1- Projet ALL IN Academy

« Un projet d'académie de tennis, la ALL IN ACADEMY a fait l'objet d'une décision d'une décision de dispense d'évaluation environnementale suite à l'étude du dossier de cas par cas par l'autorité environnementale. Situé au sud du Groupama Stadium, il ne présente pas d'enjeu particulier, ce projet n'étant pas destiné à produire d'événements accueillant plus de 1 500 spectateurs et générant ainsi des déplacements importants. »

« D'une décision » écrit deux fois ... pour mieux décider ??

L'incidence de ce projet sur l'environnement n'est donc pas évaluée.

Or, l'autorité environnementale qui a donné cette dispense, a fait une **erreur manifeste d'appréciation.**

En effet l'étude d'impact du stade, également réalisée par la société SOBERCO, n'a porté que sur les **37.7 ha du stade** correspondant à l'assiette du permis de construire, et en aucune manière n'a porté sur les hôtels prévus initialement à cet endroit. (Page 563,566,567 de l'étude d'impact sur le stade et plan général des travaux montrant la surface concernée objet de l'étude d'impact + beaucoup d'autres documents démontrant l'absence d'étude d'impact sur les hôtels dont une déclaration de la Foncière du Montout)

La société, SOBERCO a bien précisé le « domaine de l'enquête » sur le stade. Sa conscience professionnelle aurait dû la faire réagir, et du moins éviter de prononcer une conclusion erronée « pas d'enjeu particulier ».

La demande d'examen au cas par cas répond alors au paragraphe III de l'article du code de l'environnement L 122-1 (et non au paragraphe IV de ce même article). qui dispose:

« Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, **afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité** ».

De même :

R122-2 III. —« Lorsqu'un même projet relève à la fois d'une évaluation environnementale systématique et d'un examen au cas par cas en vertu d'une ou plusieurs rubriques du tableau annexé, le maître d'ouvrage est dispensé de suivre la procédure prévue à l'article R. 122-3-1. L'étude d'impact traite alors de l'ensemble des incidences du projet, y compris des travaux de construction, d'installations ou d'ouvrages ou d'autres interventions qui, **pris séparément, seraient en dessous du seuil de l'examen au cas par cas** ».

En effet, il est évident que lorsque des projets se rajoutent aux réalisations existantes on cumule les nuisances, même si les nouvelles nuisances sont à elles seules relativement faibles. Il est donc démontré que ce projet aurait dû faire l'objet d'une étude d'impact.

Le projet ALL IN Academy comporte notamment 20 courts de tennis dont 12 courts extérieurs, 1 piscine non couverte. Certains terrains de tennis se situent à 10 m des habitations, l'étude acoustique réalisée par une société spécialiste du domaine, choisie par ALL IN montre que, en l'état ; le niveau de bruit atteint 85DbA au niveau des habitations les plus proches.

Le fonctionnement de cette activité a lieu 7 jours sur 7 de 8.3h à 22h. Ce type de nuisances ne peut être occulté lors de cette étude d'impact. Il est donc faux d'écrire que ce projet ne présente pas « *d'enjeu particulier* », bien au contraire.

Enfin, les auteurs de l'étude ne sont pas à une incohérence près, le site N°1 où se situe le projet ALL IN est identifié comme **le plus mauvais choix pour ARENA** : « *insertion urbaine, nuisances riveraines, accessibilité, topographie, gestion des eaux pluviales, biodiversité* », c'est aussi un mauvais choix pour cette activité dont la majeure partie est en plein air (nuisances riveraines) Le choix du site ARENA ne porte que sur le Montout, **là aussi le choix est biaisé**, la Métropole ne se résume pas au Montout.

A ces nuisances sonores se rajoutent les nuisances lumineuses. Il est étonnant de lire en page 60, que le site étant déjà pollué, cela ne changera rien, or la pollution lumineuse du site est déjà très importante, éclairage sur les terrains d'entraînement souvent très tard dans la nuit sans activité, éclairage du stade, éclairage des terrains de tennis et enfin éclairage de l'ARENA. Les riverains ont signalé à plusieurs reprises à la mairie, la gêne occasionnée par ces éclairages, aucune action corrective significative n'a été entreprise. **Enfin on devrait savoir que l'éclairage nuit à la faune et notamment désoriente les oiseaux. Il est donc faux d'écrire qu'il n'y a pas d'incidence cumulée.**

2-Cumul de nuisances sonores et lumineuses

Les nuisances sonores d'ALL In Academy vont donc se cumuler avec les autres nuisances existantes puis avec les nuisances de l'ARENA, *en lien avec l'accueil du public* (page 51)

Pour le stade, avant les matchs, de la musique amplifiée était diffusée à l'extérieur, sur le parvis, tous les riverains profitaient de ce tintamarre, **en sera-t-il de même pour ARENA ?** Car on sait que l'OL peut prendre des libertés avec les règlements, les lois (code de la santé publique) sans que la puissance publique n'intervienne.

« *L'implantation des masses bâties faisant obstacle à la diffusion du bruit de la Rocade* », type d'argument déjà entendu, dans la bouche d'un dirigeant de l'OL lors d'une réunion à ... Meyzieu, le projet se situant à l'Ouest de la rocade et Meyzieu à l'est, par quel mystère les Majollans seraient protégés des bruits de la rocade, de même pour ceux habitants au sud ou au nord. Voilà un beau sophisme ! Néanmoins il est reconnu que le stade génère des nuisances pour les riverains, je rajouterai que les riverains doivent planifier leurs déplacements en fonction des événements au stade : rester chez eux ou quitter Décines pendant la durée des embouteillages. (Rues Sully, Marceau, Jaurès bloquées...)

Une nuisance importante pour les riverains est oubliée, **les nuisances sonores des concerts** . A 500m de l'épicentre du stade on mesure une émergence de bruit de l'ordre de 25 DbA, très largement au-dessus des niveaux admis par le code de la santé publique (Ed Sheeran, Phil Collins...). Là aussi malgré plusieurs réunions avec la mairie et des réclamations diverses, le tintamarre continue. La voix du citoyen est bien faible face à celle de l'oligarchie locale. Cette nuisance sonore importante est occultée dans cette étude.

Autres nuisances, celles des terrains d'entraînement, c'est un 2° stade mais en plein air où se jouent ...des matchs de compétition, filles et garçons, avec hurlements, mégaphones, musique amplifiée, tambours et éclairage tard dans la nuit.

Toutes ces incidences sonores et lumineuses se cumulent tout au long de l'année, avec des conséquences sur la vie des riverains et leur santé (Après les matchs se succèdent, les concerts, les matchs sur les terrains d'entraînements, viendront les matchs sur les terrains de tennis 7jours sur 7, et puis l'ARENA)

Assez de nuisances !

Et pourtant on peut lire : • Page 198

« *Le projet entre dans le cadre réglementaire de la réglementation du bruit de voisinage, du fait de l'implantation d'activités et d'équipements de type professionnels, sportifs, culturels ou de loisirs.*

Le projet doit également prendre en considération les principes de prévention des nuisances sonores fixés par les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement et les recommandations sanitaires pour lesquelles une recherche de cohérence est à engager (limiter autant que possible l'exposition des populations à des valeurs inférieures aux valeurs seuils).

Voilà un vœu pieux déjà prononcé lors des enquêtes publiques sur le stade.

Car malgré plusieurs réclamations faites au niveau de la mairie celle-ci n'a pas fait jouer son pouvoir de police pour atténuer les nuisances sonores à un niveau acceptable. Il faudrait ester en justice, or la justice lyonnaise ne donne pas confiance comme nous l'avons déjà expérimentée.

Les nuisances sur l'environnement doivent s'appréhender d'une manière globale, dans l'espace et dans le temps, démarche incomplète dans cette étude.

3- Cumule des nuisances automobiles: circulation, pollution, stationnement

Là encore, des nuisances se rajoutent aux nuisances, notamment en matière de pollution atmosphérique due à la circulation automobile, les chiffres que je donne sont extraits du dossier de concertation.

-Pour le stade pour une jauge de 59000sp. 17000 viennent en voiture dans les parkings du stade. Je considère que sur l'année la moyenne des spectateurs est de 45000. soit 17000*45000 et divisé par 59000= 12966

Avec 35 évènements par an le nombre de spectateurs venant en voiture dans les parkings du stade est donc de $12966 \times 35 = 483810$ spectateurs en voiture dans les parkings du stade

- Pour ARENA

37 évènements par an avec une jauge < 10000, donnée 5600sp en voiture soit $37 \times 5600 = 207200$

Spectateurs 43 évènements par an avec une jauge >10000, donnée 10550 sp en voiture soit $10550 \times 43 = 453650$ spectateurs

Total ARENA $207200 + 453650 = 660850$ spectateurs en voiture par an soit le ratio $660850/483810 = 1.37$

La pollution automobile au pied du site est 1.37 fois plus importante pour l'ARENA que pour le stade (pour le stade il n'est pas compté bien sûr les voitures qui arrivent sur les parkings déportés),

D'autre part, aucun parking déporté ne sera ouvert, il faut donc comparer 12966 spectateurs en voiture directement au stade aux 10550 pour ARENA, l'ordre de grandeur est le même, des bouchons en perspective !!

On peut considérer que l'apport de l'ARENA en matière de pollution atmosphérique due à l'automobile est du même ordre de grandeur que celle du stade. Je répète qu'il faut évaluer les incidences sur l'environnement d'une manière globale et non d'une manière instantanée comme il peut être fait par la société SOBERCO.

L'impact de la circulation automobile générée par les hôtels, centre de loisirs, clinique, Unilians, bureaux n'est pas évalué.

Et pourtant curieusement on peut lire en page 191 :

« Les incidences induites par l'augmentation du trafic en période d'évènement ont déjà fait l'objet d'une analyse spécifique dans le cadre de l'autorisation environnementale du Groupama Stadium. Pour rappel, l'analyse des émissions de polluants liées aux trafics a démontré que « La comparaison des horizons, avec et sans projet, montre une augmentation des émissions avec projet de 11 à 34% selon les polluants, elles restent cependant inférieures aux émissions actuelles ». Ainsi, malgré une hausse du trafic, les émissions de polluants seront plus faibles. Cette baisse est liée à l'évolution du parc automobile, qui tend à améliorer la qualité des émissions automobiles (mise en circulation de véhicules de moins en moins polluants). »

Et donc il y a augmentation du trafic mais par un raisonnement que les sophistes les plus pointus envieraient, il n'y aura pas d'augmentation de la pollution. C'est comme pour Dieu il suffit de croire et de prier !

En conclusion le stade génère une augmentation des émissions de 11 à 34%. Qu'en est-il de l'ARENA ? Probablement ce sera le même ordre de grandeur.

Concernant le stationnement page 59 : « 16 000 spectateurs. Lorsque le Groupama Stadium organise des évènements de cette ampleur, aucune incidence n'est relevée par les habitants du Montout et des abords » Lors d'évènements au stade, le dispositif d'accès mis en place est contrôlé par la présence de vigiles permettant aux riverains d'accéder à leurs habitations, de lutter quelque peu, contre le stationnement sauvage, de conserver leur place de stationnement, d'où l'absence « d'incidence ».

Or dans le cas extrême, c'est 10650 sp qui arriveront en voiture sur le site, il est à craindre que sans contrainte particulière, on assiste à du stationnement dans les rues de Décines, dans les parkings de la ville, ou dans les parkings des grandes surfaces et des magasins. Quelles dispositions seront prises pour contraindre les spectateurs à se garer dans les parkings du stade ? **Les places de parking seront-elles gratuites ?** (cela semble être la meilleure solution) Je rappelle qu'il était prévu dans le règlement de la zone AUIL (REV 01 du PLU 2011) qu'aucun stationnement n'aurait lieu dans les espaces publics. Or curieusement l'offre de stationnement recense toutes les places de parking publiques et privées !!! (page 111). L'impact sur le stationnement manque de précision.

Divers : page 59 « Coupure de la rue Marceau avec report sur les voiries locales dont les trafics resteront inférieurs à l'heure de pointe du soir » Cette disposition autrefois prévue pour faire passer les véhicules de secours, n'a jamais été appliquée, est-ce nouveau ?

4- Non-Conformité au SCOT

4-1 Le SCOT, des arguments biaisés, imprécis!

Page 186 « Le projet s'inscrit dans les orientations fondamentales du SCOT de l'agglomération Lyonnaise visant à développer l'attractivité économique, plus particulièrement faire de la culture un moteur de développement. Ainsi, dans le pôle d'équipements construit autour du Groupama Stadium, la mise en place d'une OL Vallée ARENA permettra de répondre pleinement à cet objectif. »

Page 24 « Au sein d'une agglomération multipolaire, le secteur du Grand Montout, situé à cheval sur le territoire des communes de Décines-Charpieu et de Meyzieu, constitue une « zone économique métropolitaine » identifiée au SCOT pour accueillir de nouveaux équipements de dimension métropolitaine. »

Voilà 2 assertions biaisées **qui ne citent pas précisément les passages du SCOT**, restent dans les généralités, et dont les conclusions hâtives occultent d'autres exigences du SCOT. Je citerai donc précisément sans discours type langue de bois les passages qui contredisent les assertions précédentes

Il semble difficile de tenir les recommandations du SCOT, en effet dans le rapport de présentation, il est stipulé

Page 159 : « Dans une société où le temps non travaillé augmente et où les déplacements pour des motifs de loisir se multiplient, il convient de s'interroger sur la gestion des déplacements et l'implantation urbaine de ces équipements

Anticiper les effets de la concentration trop importante d'équipements dans certains territoires : gestion des flux automobiles, accessibilité, gestion des nuisances dues aux déplacements qu'ils suscitent.

Page 213 « Les implantations d'équipements générateurs de nombreux déplacements (lycée, salle de spectacle, établissement hospitalier, etc.) devraient être pensées à faible distance des stations de transport lourd. De même, dans les pôles périurbains desservis par les TER, leur localisation à proximité de la gare devrait être privilégié ».

De même le Doo page **page14/162**

« Les orientations instaurent un principe général de développement prioritaire et de densification des secteurs les mieux équipés et les mieux desservis par le réseau métropolitain de transport public et le réseau d'agglomération »

« Priorité à l'urbanisation des secteurs bien desservis et bien équipés Dans la logique du PADD, le Doo détermine des secteurs prioritaires pour le développements urbain : - les secteurs situés au sein des polarités urbaines, - les quartiers desservis par les gares du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise ou dont la desserte est programmée, - les corridors urbains desservis par le réseau des transports collectifs d'agglomération ou dont la desserte est programmée,- les sites de projet à fort potentiel d'accueil. »

« Les orientations du Doo reposent notamment sur un principe de sobriété énergétique. Elles privilégient l'utilisation des transports collectifs, du vélo et de la marche à pieds pour les déplacements de personnes. Elles instaurent un principe des courtes distances pour les déplacements quotidiens, en renforçant les polarités urbaines. Elles tendent à localiser prioritairement les équipements intermédiaires (équipements sanitaires, établissements éducatifs, centres culturels, pôles commerciaux) au sein de ces polarités urbaines »

Les équipements du Montout sont générateurs de déplacement importants pour des motifs de loisirs à caractère événementiel, près de 60000 personnes pour le stade, 15000 personnes pour l'ARENA. Aussi bien pour le stade que pour l'ARENA **c'est 70% des spectateurs qui quittent leur domicile en voiture**, on ne peut pas en conclure que les transports collectifs et non polluants sont privilégiés et que le déplacement des personnes répond aux exigences du SCOT. Cette zone est avant tout une zone de loisirs, avec peu d'emplois comparativement aux ZI de Chassieu, Meyzieu peu desservies

4-2 La ligne T7, un équipement inutile

La mise en service de T7 (dont SOBERCO vante les mérites) est une espèce de joker pour donner un blanc-seing à la desserte de l'ARENA.

Pour éviter que le taux de 70% soit encore plus dégradé, en l'absence de navettes, T7 a été créé, encore une fois principalement dédié à un équipement privé. Des lignes de bus comme le 85 sont largement suffisantes pour desservir les équipements que l'on peut considérer comme d'intérêt général : Médipole et Unilians. Des observations démontrent que la ligne 85 est peu utilisée au niveau de l'arrêt du stade, souvent les bus ne s'arrêtent pas, car personne ne monte, personne ne descend.

Pourquoi T 7 ? Quelle est cette forfaiture ? Créer T7 bien avant l'ARENA, sans lien avec ce projet, mais avec comme finalité cachée la desserte, encore une fois, d'un projet privé (la Métropole appris beaucoup des opposants au stade et se méfie). Pour dénoncer cette forfaiture, l'association « déplacements citoyens » a réalisé des comptages démontrant que T7 fonctionne à vide.

On observe un TMO inférieur à 2% au niveau du terminus du stade. C'est la ligne Panette/ La Soie qui est surchargée, pas la ligne stade/ la Soie. Cette ligne ne profite pas aux voyageurs qui prennent T3 aux Panettes, comme cela devrait être le cas pour un équipement de service public. **On ne peut pas déployer une desserte permanente en TC uniquement pour de l'événementiel. Quid du bilan cout/avantage ? Où est l'intérêt général ?** Voilà encore du gaspillage d'argent public, du gaspillage d'énergie, un équipement inutile.

4-3 Conclusion : La non-conformité au SCOT est démontrée

Si nos politiques ont décidé de faire de la zone du Montout une activité économique, cette activité doit répondre à certaines conditions. **Il est donc démontré que l'implantation de ce nouvel équipement générant le déplacement de 15000 à 16000 n'est pas conforme aux exigences du SCOT : Concentration d'équipements pour des motifs de loisirs, déplacements, nuisances, absence de transports lourds répondant au besoin, localisation très éloignée d'une gare...**

La ligne T7 est inutile, c'est une desserte permanente sans voyageur. A l'image de ce qui se fait pour le stade, ARENA doit être desservi par des navettes adaptées au besoin

Sur le plan écologique ce déplacement de population entraîne nécessairement une consommation d'énergie avec ses conséquences, contraires à tous les engagements écologiques (Grenelle 1 et 2...) Il est d'autre part inefficace de faire un métro pour de l'événementiel, moyen inutile en dehors des événements du site, par contre ce nouvel équipement va participer à la sursaturation des routes, accentuer ce point de

congestion qui est devenu le site du Montout, ce sera un enfer pour les riverains, comme cela est devenu les jours de match.

Les équipements du Montout, présents et à venir, sont l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'écologie, de respect de la population, de leur cadre de vie.

5- Un équipement d'intérêt général ??? Un besoin indispensable ???

SOBERCO déclare sans complexe que cet équipement est d'intérêt général. **Certes il faut satisfaire son client et donc aller dans son sens, si l'on veut de nouvelles commandes**, mais ce n'est pas dans les attributions d'une société privée de déclarer l'intérêt général d'un équipement, mais à la Métropole à la fin de la procédure de déclaration de projet. Ce n'est pas l'objet du débat.

SOBERCO, reprenant les mots creux de la Métropole, s'est efforcé de démontrer que ce projet est d'intérêt général en se référant à des pseudos arguments connus tirés d'une boîte à outils rodée : « rayonnement, dynamique, valorisation, attractivité, ...amélioration du cadre de vie ??? développement de l'Est.. Nécessité d'un tel équipement qui fait défaut... » etc... Tous ces pseudo arguments ne doivent pas être pris en considération tant ils sont vides de sens, et surtout non mesurables, c'est combien ? Bilan Coût / Avantage. ?

Page 23 : Cerise sur le gâteau « *Valoriser à terme les abords de la Rocade est par une façade économique (dont la programmation reste à préciser) en intégrant aussi une coulée verte entre le Groupama Stadium et le Moulin d'Amont* »

Voilà un bel objectif, en effet grâce au stade la continuité écologique devait être assurée entre ce qui reste du V-VERT et le Grand Large. Il était difficile de croire qu'un bloc de béton séparant ces deux zones favoriserait une continuité écologique. Aujourd'hui on est plus prudent la coulée verte partirait du stade, est-ce de la démagogie, se moque-t-on du citoyen, ou est-ce une erreur de SOBERCO ?

La mission de SOBERCO est de réaliser une étude d'impact technique, objective sans phraséologie inutile. Il est inutile de venir au secours de la Métropole ou d'OLGROUPE, car ce sont eux qui ont le pouvoir discrétionnaire, arbitraire, pas les citoyens qui subissent.

Pas d'inquiétude pour OL Groupe, la Métropole pseudo écologiste prononcera l'intérêt général du projet avec les considérants ci-dessus, (*indispensable...rayonnement...etc...*) continuant ainsi le bétonnage entrepris par la Métropole pseudo socialiste précédente.

6- Conclusion sur l'étude d'impact

- On touche là encore une difficulté principale de cette procédure : le donneur d'ordre est le pétitionnaire, la société auteure de l'étude d'impact payée par le pétitionnaire, **est juge et partie**, juge pour son analyse, partie car elle a intérêt à satisfaire son client si elle veut obtenir de nouveaux contrats. (Même société pour l'étude d'impact des 37,7ha du stade) Il y a donc lieu de douter de **la sincérité de cette étude**. (on verra par la suite que c'est cette société qui rédige l'enquête publique !!!)

- C'est ainsi qu'elle déclare le projet d'intérêt général, ce qui n'entre pas dans le cadre de ses compétences.

C'est à la collectivité, la Métropole que revient ce droit, elle doit d'abord, **établir un bilan coût/avantage pour justifier l'intérêt général du projet.**

- Elle déclare le projet conforme au SCOT, en occultant ce qui le rend non conforme, **sans analyse exhaustive de toutes les exigences du SCOT face aux composantes du projet.**

- **Elle ne cumule pas les impacts sur la durée**, comme les impacts dus à la circulation automobile. (Non prise en compte des incidences globales du projet OL VALLEE, y compris des équipements dit « connexes »). C'est toujours **70% des spectateurs** qui se rendront à l'ARENA en voiture malgré une ligne T7 **spécialement dédié**, source de gaspillage d'argent public, **inutile en dehors des spectacles de l'ARENA**, et **c'est 70% des supporters** qui quittent leur domicile en voiture.

Cela conduit pour les arrivées en voiture à un chiffre voisin de ce que l'on observe pour le stade (10550sp contre 12950sp pour le stade en moyenne), **on assistera à une congestion des rues autour du site avec une fréquence bien plus élevée que pour les évènements au stade** et une émission de gaz à effet de serre cumulée sur l'année du même ordre de grandeur que pour le stade.

- **Les dispositions en matière de stationnement manquent de précisions.** Il est à craindre que les véhicules des spectateurs, sans dispositif de résidentialisation ou sans incitation financière pour stationner sur les parkings encombrant les rues de Décines et de Meyzieu, je n'ai pas trouvé de précisions concernant ce gros problème.

- **Elle s'intéresse plus aux incidences sur la faune comme le « Tarier pâtre »** qu'aux nuisances causées aux riverains, c'est moins engageant. (pour le stade c'était le « crapaud calamite », a-t-on des nouvelles ?)

- **Elle occulte délibérément les impacts du projet ALL IN Academy**, pourtant générateur de nuisances sonores qui, sans actions préventives, seront insupportables pour les riverains et se cumuleront dans le temps avec les autres nuisances sonores. Cette même société qui a fait l'étude d'impact sur le stade, sait très bien que l'étude n'a porté que sur les 37.7ha du stade et non sur les hôtels prévus à l'époque à cet endroit. Pourtant elle semble bien connaître les articles du code de l'environnement applicables là encore quand ça l'arrange.

• **L'autorité environnementale (que nous avons informée de son erreur) n'a pas donné d'avis contrairement à ce qui se fait habituellement.** A-t-elle eu peur de s'emmêler dans ses contradictions concernant le projet ALL IN Academy, pour lequel elle a fait **une erreur manifeste d'appréciation**, en soutenant que l'étude d'impact du stade avait également porté sur les hôtels ??? alors qu'il est écrit clairement dans différents documents que **cette étude n'a porté que sur les 37.7ha du stade.**

• **Les nuisances sonores des terrains d'entraînement, comme les nuisances sonores des concerts** dans l'enceinte du stade ne sont pas prises en compte dans le cumul des incidences sonores sur la population riveraine. **Cette étude d'impact se révèle à la fois partielle et partielle**, les nuisances causées aux riverains sont pratiquement ignorées, ces nuisances se rajoutent aux nuisances créées par le stade et feront de ce site **un concentré de nuisances** en matière de circulation, de pollution atmosphérique, et surtout de nuisances sonores. On peut conclure qu'OL Vallée reste un projet du 20^e siècle, déconnecté des exigences nouvelles en matière d'écologie, et emblématique d'une démocratie en trompe l'oeil. Le plus grand centre de loisirs risque d'être aussi le plus grand centre de pollution automobile avec la bénédiction des écologistes devenus pseudo-écologistes, il sera aussi celui qui respectera le moins les citoyens. **C'est triste pour la démocratie ! Va-t-on encore voter ?**

B. Le dossier d'enquête publique

Préambule : Un bilan très lourd

L'étude d'impact a été réalisée par la société SOBERCO, j'ai soulevé en A 6 toutes les difficultés de l'étude d'impact : juge et partie. Pire c'est la société SOBERCO qui rédige le dossier d'enquête publique, là c'est plus grave car il y a **conflit d'intérêt**. Une mission nouvelle lui a donc été confiée, pour la remercier de ses loyaux services.

L'avis de l'Ae est joint au dossier, pour dire qu'il n'y a pas d'avis. J'ai évoqué les raisons profondes de cette absence : une « **erreur manifeste d'appréciation** » concernant le projet ALL In Academy entraînant un exercice périlleux pour donner son avis sur l'étude d'impact globale du site OL Vallée.

Qu'importe mais le dossier d'étude d'impact devrait être joint au dossier d'enquête publique accessible sur le site de la métropole. C'est illégalité est très grave, elle interdit au public de connaître l'impact du projet sur son cadre de vie, il y a rétention volontaire d'information.

Les illégalités et forfaits se cumulent sur le projet OLAND, OLCITY, OL VALLEE, je rappellerai les plus importantes :

• Lors de la 1^o tentative de révision du PLU pour le stade, après avoir prononcé un avis défavorable, le commissaire enquêteur est revenu sur sa décision. Quid de l'indépendance des commissaires, de quelles pressions a-t-il fait l'objet ? **Quelle confiance accordée aux commissaires ?**

Il a fallu une 3^o tentative pour trouver enfin des commissaires complaisants pour prononcer un avis favorable, avec des réserves dont le Grand Lyon n'a pas tenu compte (prix des terrains notamment, retour à meilleur fortune) Rappel : la 2^o tentative a été annulée car les commissaires ont donné un avis défavorable.

• Vente de terrains constructibles à 40/45 €/Mm² ; revente de certaines parcelles (Hôtels) à près de 720€/M² avec la bénédiction du TA (« **Il (Aulas) a fait une bonne affaire** », dit la rapporteure publique lors de l'audience en appel sur les terrains)

• **Expropriation scandaleuses** de paysans à 1€/m² pour construire une route coupant leurs propriétés

• Déclaration d'intérêt général d'un projet privé pour investir **plus de 200M€ d'argent public** sur des accès dont la majorité est dédiée au stade et ne servent que les jours d'évènement (Liaison Eurexpo/stade, aménagement et débranchement T3, 3000 places du parking des Panettes, ...)

• **Artificialisation de 150ha dans un ENS (V-VERT)** réputé non constructible, inscrit dans le périmètre de protection du SAGE, créant ainsi une mini Pardieu de 50ha avec une densité, une concentration d'immeubles impressionnante. Où est la verdure ?

• **Activités non déclarées et non soumis à enquête publique** : les matchs de compétition sur les terrains d'entraînement, les concerts non évoqués lors des enquêtes publiques entraînant des nuisances sonores insupportables.

• **Non tenue des engagements concernant les 24000M² de panneaux photovoltaïques** sur le toit du stade, disposition pour laquelle l'Ae a félicité OL Groupe pour cette qualité environnementale exceptionnelle du projet (ceci rend d'ailleurs caduque l'étude d'impact du stade). Un PC modificatif a été obtenu sitôt le PC initial signé, supprimant ainsi les panneaux, encore une entourloupe.

• **Illégalité concernant les nuisances sonores** (concerts, terrains d'entraînement...) **absence d'intervention des services de police municipale**

• **Stationnement sur les espaces publics** contrairement à ce qui avait été écrit dans les règlements. Circulation bloquée 2 heures avant les matchs.

• Comme si les contribuables n'avaient pas assez donné, **1.5M€ de subvention** ont été accordés à l'OL par le Région, pour son musée, personne ne s'étonne, cela fait partie des us et des coutumes.

- Des prêts garantis par l'ETAT (quelques 100M€) ont été accordés à OLGROUPE !
- ...etc...

Or le feuillet n'est pas terminé avec le projet ARENA

1- Intérêt particulier et intérêt général : La règle du jeu. Quel est le besoin ?

1-1 Absence d'intérêt général

La finalité de la déclaration de projet est de prononcer l'intérêt général du projet en fin de procédure après le bilan coût/avantage lors de la délibération finale. L'article L 126-1 du code de l'environnement stipule « *Lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'Etat ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. La déclaration comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. La déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés en application du V de l'article L. 122-1 et le résultat de la consultation du public... »*

De même l'article L300-6 du code de l'urbanisme stipule que l'intérêt général ne peut être prononcé qu'après enquête publique. « *L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement au sens du présent livre ou de la réalisation d'un programme de construction »*

Partant d'un besoin exprimé par une entreprise privée, peut-on parler d'intérêt général ?

Ce projet entre dans le cadre de la politique d'OL Groupe, son président a à plusieurs reprises défini la stratégie du groupe qui consiste à diversifier ses activités afin de rendre le chiffre d'affaire moins dépendant des résultats aléatoires de l'équipe de football professionnel, **c'est donc avant tout d'un intérêt particulier dont il s'agit.** La Métropole va donc s'efforcer de démontrer que ce projet est d'intérêt général en se référant à des arguments connus creux tirés d'une boîte à outils rodée, (rayonnement, vitrine, développement de l'Est.. création d'emplois... retombées économiques..etc..) d'autant que l'intérêt général est une notion qui ne fait l'objet d'aucune définition juridique et dont l'appréciation est laissée à l'initiative des pouvoirs publics (Collectivités, Etat..) Dans certains cas comme pour le stade de l'OL, il a fallu une loi (article 28, loi sur le tourisme) pour créer un projet particulier d'intérêt général, permettant d'approuver le PLU REV.01 et d'engager des dépenses publiques dédiées pour rendre le site apte à recevoir l'activité considérée.

1-2 Absence de besoin clairement identifié

Le besoin d'une salle de spectacle à Décines a-t-il été exprimé par les collectivités, dans le SCOT, dans les PLU successifs ? Est-ce un besoin criant de la population ? Ou le besoin est-il créé en tant qu'opportunité pour satisfaire des intérêts privés ? Pour la Métropole « *ce projet s'inscrirait dans le projet territorial d'aménagement d'un site métropolitain inscrit au SCOT de l'agglomération lyonnaise* ». Heureusement ceci est écrit au conditionnel car en recherchant ce projet dans la littérature du SCOT que trouve-t-on ?

Dans le rapport de présentation page 158,159, il est stipulé

« *l'agglomération compte près d'une centaine d'espaces de théâtre On recense près d'une dizaine de cafés-théâtres et 90 salles de théâtre, avec une capacité moyenne de 350 places par salle. Près de 30 000 places sont dédiées au théâtre dans l'agglomération, ce qui représente 24 places pour 10 000 habitants. La majorité de ces salles est localisée dans le centre, mais certains équipements situés dans les communes périphériques sont autant fréquentés. Il s'agit souvent d'espaces culturels multifonctionnels de grande qualité rayonnant au-delà de la commune d'implantation : citons le Toboggan à Décines-Charpieu, le centre Léonard de Vinci à Feyzin, le Neutrino à Genas, etc »*

L'agglomération est donc bien pourvue en salle de spectacle, notamment l'Est lyonnais (Meyzieu Chassieu, Genas, ST Priest...) dont le toboggan à Décines répondant parfaitement aux besoins des Décinois. Nulle part ailleurs il est stipulé que l'agglomération ne serait pas suffisamment pourvue en salles de spectacles, c'était pourtant à l'occasion d'inscrire ce projet comme projet d'agglomération.

Pourquoi donc subitement l'agglomération aurait besoin d'une salle de spectacle supplémentaire si ce n'est le besoin d'une entreprise privée. Pourquoi ce besoin n'a pas été clairement exprimé lors de la révision 01 du PLU entièrement consacrée à satisfaire le besoin d'OL Groupe, besoin d'ailleurs transformé par la loi en intérêt général sinon le stade n'aurait pu se faire ? Pourquoi ce besoin n'a pas été identifié clairement dans le SCOT ? Pourquoi ce besoin n'a pas été identifié par le PLU H qui vient juste d'être approuvé ? Tout simplement parce que les accords d'OLGROUPE avec l'ASVEL étaient encore dans les limbes. Quel sera l'impact de cette salle sur la fréquentation des équipements existants dont le Toboggan, quelle perte de CA ?

1-3 Conclusion

On assiste donc à une évolution du PLU, demandée par un particulier, destinée à satisfaire ses intérêts financiers (CA du groupe). Si ce PLU est approuvé, **c'est de l'abus de pouvoir** à moins qu'en plus ce projet soit

déclaré d'intérêt général par une loi spécifique hautement politique. Monsieur Aulas n'a qu'à demander, il sera satisfait, la puissance du lobbying du foot business est encore démontrée !

Pour déclarer ce projet d'intérêt général la Métropole s'appuie sur des généralités du SCOT et du PLUh sans apporter de preuves tangibles. On y trouve de tout, tout et son contraire, tout le monde peut y faire son marché, il suffit de choisir. En réalité ce projet sur le site du Montout n'est pas conforme au SCOT comme je vais encore le redémontrer ci-après.

2- Non-conformité au SCOT : En complément du paragraphe A. 4

2-1 Améliorer le cadre de vie ?

La phraséologie insipide employée confirme la non-conformité au SCOT dont les dispositions prévalent sur celles du PLUh

On peut rajouter page 30 du PADD « *Cela implique notamment de réduire les nuisances et les émissions de polluants liées aux déplacements motorisés dans nos villes* ». Comme évoqué la pollution automobile de ce projet cumulée sur l'année sera plus importante que celle apportée par le stade

On peut lire également : « *La volonté d'un rayonnement régional, national, voire international ne doit pas être incompatible avec un développement local de qualité, équilibré et équitable. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie du plus grand nombre : patrimoine local, cadre bâti, espaces publics et paysagers de proximité, mixité fonctionnelle, vie de quartiers* »

Habitant à 500m de l'épicentre du stade, j'ai beaucoup de difficultés à comprendre comment OL VALLEE contribue à améliorer mon cadre de vie : les Haous !!! des supporteurs entraînés par le maître des Haous « faites du bruit », les feux d'artifices et pétards divers sous ma fenêtre, les basses assourdissantes des concerts, les embouteillages m'interdisant de sortir de chez moi, la pollution automobile, la pollution lumineuse et puis bientôt toute la journée et toute la semaine l'impact des balles de tennis sur la raquette, accompagnés des cris de circonstance.

Ou encore page 18 : « *Identifiée comme polarité urbaine au Scot de l'agglomération lyonnaise, Décines-Charpieu a vocation à participer activement au développement de l'agglomération lyonnaise et de l'Est lyonnais tout en améliorant le cadre de vie quotidien de ses habitants* »

Pourquoi pas, mais pas avec n'importe qu'elle activité. Et donc mon cadre de vie va s'améliorer ?

Pourtant avec les écologistes au pouvoir je pensais que le bétonnage pour des projets inutiles s'arrêterait, mais comme l'a dit notre ancien Maire P.Crédoz ; » « *il y aura des sacrifices* » là il ne s'est pas trompé.

Page 27 « *Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants* »

Paradoxalement, nous avons à la Métropole des élus dont la compétence est l'amélioration du cadre de vie, ce n'est pas une blague !!

Comment peut-on dire que ce projet est conforme au SCOT ? C'est globalement qu'il faut appréhender les impacts, ce projet rajoute des nuisances aux nuisances des activités existantes.

Monsieur le commissaire comprenez-vous ? Où habitez-vous ?

2-2 Les avis joints au dossier

Règlementairement sont joints au dossier un certain nombre de documents dont les auteurs déclarent, sans en apporter de preuves tangibles, que le projet est conforme au SCOT. L'avis du SEPAL est significatif, seuls les arguments (pseudo arguments) qui vont dans le sens d'un avis favorable sont pris en compte.

Par exemple, il existe 2 lignes de Tram, or ce ne sont que des moyens, les objectifs en termes de transport en commun sont-ils atteints, alors que 70% des spectateurs viendront en voiture, motus !

2-2-1 La ligne T7 : un équipement inutile

En complément au paragraphe A. 4-2

La ligne de transport T7 a depuis sa création un TMO pratiquement nul. En réalité cette ligne est programmée pour justifier la qualité de la desserte du projet ARENA, la desserte étant existante, dans les faits c'est le projet ARENA qui justifie la création de T7 et non le contraire. Cette création anticipée permet d'en masquer les vraies raisons.

Cette justification masquée est confirmée par une fréquence qui sera augmentée en période d'événement. De fait cette desserte permanente remplace les navettes dédiées au stade. Son coût est de 1.5M€...pour desservir ARENA auquel il faut ajouter 6M€, cout des 2 rames dont l'amortissement ne pourra être réali-sé, ainsi que 200000€/mois de perte d'exploitation

Il est donc faux de clamer qu'il n'y a pas de nouvelles dépenses pour les accès à l'ARENA

L'absence de besoin de la population a été démontré.

La ligne T7 est donc inutile, a un cout démesuré par rapport au service rendu à la population. A l'image du stade, ARENA doit être desservi par des navettes adaptées au besoin On ne peut pas déployer une desserte permanente en TC uniquement pour de l'évènementiel.

Encore des perfidies de la Métropole pour tromper les citoyens !! L'argent public coule à flot pour OL-GROUPE. Le scandale continue !

2-2-2 Stationnement sur les voies publiques et déplacement. (Complément à A3)

On peut lire : « *les conditions d'accessibilité (et de stationnement) par les modes actifs, notamment depuis les principales communes alentours, en tenant compte de la rupture géographique de la rocade Est.* »

Plutôt que de développer des actions préventives, on fait du curatif.

Quelle est la raison d'être d'une passerelle entre Meyzieu et Décines ? C'est d'améliorer le franchissement de la rocade par les supporters garés dans les espaces publics de Meyzieu ou dans les parkings des grandes surfaces laissés ouverts. Le nombre de supporters qui garés dans Meyzieu franchissent la rocade est impressionnant, cette passerelle encouragerait encore les supporters à continuer à se garer sur les voies publiques, avec tous les problèmes de circulation correspondants.

La Métropole et OL GROUPE **devraient analyser cette situation et faire en sorte que les supporters se garant dans les parkings prévus à ce effet, conformément à ce qui était prévu** (nous l'avions pourtant dénoncé lors des enquêtes publiques sur le stade !!) **Si passerelle, alors son coût doit être entièrement supporté par OLGROUPE.**

Il est certain qu'elle rendrait service aux riverains de la rocade, mais sans stade pas de passerelle, dans cette affaire, le besoin des habitants n'est pas la priorité de la Métropole, c'est le besoin d'OLGROUPE qui prédomine.

Le fait que le stationnement puisse avoir lieu sur les voies publiques est donc entériné, contrairement à ce qui nous avait été promis et écrit. **Il est nécessaire de faciliter le stationnement dans les parkings du stade en instaurant la gratuité.**

Le schéma d'accessibilité en page 23 ignore volontairement la situation existante lors des événements au stade : avenue J.Jaurès, rue Sully, rue Marceau bloquées, aires de stationnement publiques confisquées, en l'absence d'un dispositif de résidentialisation, on peut craindre le pire.

Les événements simultanés ARENA/Stade, n'auront pas lieu, par contre ils seront décalés de 4 heures C'est donc au moins pendant une demi-journée que les riverains devront subir les encombrements dus à la circulation. **Cette disposition doit être supprimée, et retenir un seul événement dans une journée.**

Lors des événements au stade, les parkings publics, comme privés sont envahis par les supporters, **alors que le stationnement devait se faire en dehors des espaces publics comme stipulé dans le règlement de la zone définie lors de la REV. 01 du PLU**

« Article 12 UIL :Stationnement « 12.2 Règle relative au stationnement de véhicules automobiles

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions doit être assuré en dehors des voies publiques... »

2-2-3 Le couloir vert Biézin/Grand Large : un manque de planification, cf A5 page 8

Enfin il faut montrer que cette décision est réfléchie : « *La préservation de la liaison verte inscrite au Scot (entre la plaine du Biézin et le parc de Miribel-Jonage), qu'il s'agira de conforter voire de renforcer compte-tenu de sa faible consistance sur la traversée du secteur « Grand Montout »* »

Cette promesse est faite depuis 2011, mais il faudra beaucoup d'imagination pour créer un couloir vert entre ce qui reste du V-VERT et le parc de Miribel, compte tenu du peu d'espace entre la rue S.Veil et la Rocade et tous les obstacles qu'il faudra franchir pour atteindre le Parc (routes, rocades, propriétés privés...) C'est le type de projet qui aurait dû se planifier dès la conception du projet OLLAND, après le curatif devient impossible. Mais là encore c'est du « **va comme je te pousse** »

2-2-4 Des avis partiels, orientés, sans valeur.

De même la contribution de la préfecture est plutôt succincte, ce qui prouve un manque d'analyse, un manque de vision sur l'ensemble du projet OLVALLEE, notamment sur le plan des impacts pour la population.

Tous ces avis sont le fait du prince, les vrais besoins de la population sont ignorés. Ces avis ne sont pas objectifs, manquent de justificatifs, de prise en compte de la totalité des exigences du SCOT, d'absence d'analyse des risques, ce ne sont que des opinions.

Nos princes n'échappent pas à la règle « *Nous avons tous tendance à rechercher les faits, les opinions qui confirment nos propres opinions et hypothèses et à ignorer ceux qui les infirment. Nous retenons les éléments qui nous confortent dans notre vision ou notre choix, les exemples qui nous arrangent plutôt ceux qui nous dérangent. Cet effet est encore amplifié quand nous avons intérêt à croire ce que nous croyons.* ». Ceci est remarquablement appliqué par les collectivités publiques toutes confondues.

3-Suivi du projet OL VALLEE ; Objectifs chiffrés mesurables, indicateurs, actions correctives, information des riverains.

Dans ma contribution lors de la concertation j'ai demandé la mise en place de plusieurs indicateurs, afin que les résultats des promesses plus ou moins chiffrées de la Métropole et d'OL Groupe soient portés à la connaissance du public dans Décines magazine d'une manière programmée. J'ai demandé également, dans le cadre d'une

démarche d'amélioration continue, que les actions correctives soient identifiées tant que les objectifs ne sont pas atteints, (vous reporter à ma contribution) . Il est vrai que pour être certifiée ISO9001, la Métropole a du boulot, plusieurs années ? Car dans le cas présent il ne s'agit pas de satisfaire ses clients (les électeurs) mais de satisfaire un client (OLGROUPE)

Je retranscris donc ma demande

Je demande donc la mise en place d'objectifs chiffrés (pas des discours) mesurables au travers d'indicateurs. Je propose que les propriétaires des indicateurs soient les entités qui disposent des données ou peuvent en disposer (Exemple : OL pour le bruit, Métropole pour le respect du schéma d'accessibilité et les chiffres annoncés sur les retombées économiques, mairie de Décines pour les retombées fiscales...) que le suivi des indicateurs soit réalisé par la mairie de Décines et **aussi que leurs données soient régulièrement auditées par un organisme indépendant de l'OL et de la Métropole.**

Ces objectifs et indicateurs doivent concerner l'ensemble du projet générateur de nuisances (OL VALLEE)

a) **Nombre d'emplois créés par le stade, par la salle de spectacle • OL, à vérifier par un organisme indépendant.**

b) **Retombées économiques** telles qu'annoncées • Métropole et vérification par un organisme indépendant

c) **Retombées fiscales** pour la ville de Décines, influence sur les impôts (A noter :augmentation de la taxe foncière locale d'environ 25% ... grâce aux retombées économiques du stade ???) • Mairie de Décines

d) **Mesure de bruit** fait près des habitations les plus proches lors des concerts au stade et des matchs sur les terrains d'entraînement (si toujours autorisés) • **OL avec observateur qualifié indépendant.**

e) **Respect du schéma d'accessibilité** : comptage des voitures n'empruntant pas le schéma d'accessibilité, différence avec un comptage effectué en période normale, à la même heure le même jour de semaine • **Métropole avec observateur indépendant.**

f) **Coût du ramassage des déchets** dans les rues de Décines et Meyzieu (actuellement ce ramassage n'est pas très efficace, les riverains de la rue Marceau le font épisodiquement)

• **Métropole ; mairie de Décines**

g) **Coût des interventions de la police municipale et des dépenses de la mairie.** • **Mairie de Décines**

h) **Impact de cette salle sur les pertes de CA et sur l'emploi des salles existantes** • **Métropole**

Les plans d'actions correspondants pour réduire les nuisances, qui seront managés par la mairie de Décines, la métropole ou OLGroupe devront paraître dans Décines Magazine afin de rendre compte aux décinois tant que les objectifs ne sont pas atteints d'une manière pérenne.

Sans ces indicateurs on peut douter de la sincérité de la métropole et d'OLGroupe, « ce sera comme avant ! »

Je rajoute des mesures des niveaux de bruit de l'activité future ALL IN Academy auprès des habitations les plus proches.

Il faut aussi chiffrer tous ses mots vides de sens comme « rayonnement, dynamique, valorisation, attractivité », « vitrine », décliner ses objectifs très, très généraux en objectifs mesurables : c'est quoi le rayonnement ? c'est quoi la valorisation d'un espace ? c'est quoi la qualité du cadre de vie, c'est quoi l'attractivité, combien ??? un peu de réflexion de la part de la Métropole pour sortir de la langue de bois, ce n'est pourtant pas difficile mais autrement engageant.

4-Le Bilan des garants. Un rapport d'excellente qualité !

Bravo, enfin un document qui n'emprunte pas la langue de bois de la Métropole.

Difficile d'être parfait mais les préoccupations des riverains sont prises en compte, notamment les recommandations, seront-elles entendues par la Métropole au risque de déplaire à monsieur Aulas ?

Je ne peux que souscrire à ce qui est développé aux paragraphes suivants :

« Clarifier et être transparent sur la décision relative à la mise en compatibilité du PLU-H » « Répondre au besoin d'une vision globale » « attention particulière à l'égard des habitants et riverains », « Donner un prolongement à la dynamique citoyenne ». « Donner de la visibilité et de la transparence aux réponses apportées par les maîtres d'ouvrage aux recommandations formulées »

Cependant en prenant connaissance du document d'enquête publique, la clarté des arguments pour la mise en compatibilité du PLU n'est pas au rendez-vous. Car on assiste à des affirmations justifiées par des mots vides de sens, type langue de bois habituelle.

La Métropole usant de son pouvoir discrétionnaire, si ce n'est arbitraire prononcera la mise en compatibilité avec des arguments flous sans consistance.

5- Le devenir de la friche ABB

Le reste de la friche se trouve dans une situation très contrainte : Nuisances importante des activités existantes et futures, empêchant la venue d'activités entraînant de nouveau des déplacements de foules, (on en a assez !!!) et aussi la construction de logements. Le terrain n'est plus du terrain agricole au sens propre, interdisant pas exemple la création de jardins ouvriers. Il aurait été judicieux que la future école de tennis se situe à cet endroit,

le respect du code de la santé publique en matière de bruit aurait été plus facile pour les habitations riveraines, mais là encore ce sont les intérêts d'OLGROUPE qui ont prévalu, sans analyse honnête sur le choix de l'implantation. La présence du stade, et du futur projet ARENA condamne ces parcelles à des choix impossibles. L'absence de vision globale en matière de développement du site est parfaitement mise en évidence, tant cette vision était focalisée sur les besoins urgents d'OLGROUPE.

6- Conclusion sur le dossier d'enquête :

Cette conclusion complète, confirme la conclusion sur l'étude d'impact.

6-1- Le dossier d'enquête n'est pas neutre . Réalisé par la même société qui a fait l'étude d'impact, il prend parti sans preuve tangible et prononce à plusieurs reprises l'intérêt général du projet, alors que c'est la Métropole qui doit le faire après enquête publique, **encore une tromperie et surtout un conflit d'intérêt.**

L'objectivité de la Métropole et des différents organismes (SEPAL, préfecture..) reste à démontrer.

6-2- La ligne T7 inutile : Complète A6

Aux mensonges et autres illégalités développées en préambule, je rajouterai les mensonges sur l'absence de coûts supplémentaire dus au tramway T7 que beaucoup nomme un « **tramway nommé désert** ». **Cette ligne est inutile !** Si elle perdure, son **coût, sous tous ses aspects devrait être supporté par l'OL, c'est le stade qui a été déclaré d'intérêt général, pas les autres équipements.**

6-3-Absence de l'étude d'impact dans le dossier d'enquête, que l'on trouve sur le site de la DREAL (Ae), c'est encore **une illégalité** qui prive le public d'une information importante portant sur son cadre de vie.

6-4 Le projet n'est pas d'intérêt général, l'être humain absent. Non conforme au SCOT

Complète les paragraphes : A5 et A6 (dont le SCOT)

Pour prononcer l'intérêt général (ce qui ne devrait pas se faire au stade de cette procédure, mais plus tard) ou pour déclarer la conformité au SCOT il faut avoir une **vision globale du projet et aussi du SCOT**, ne pas prendre en compte une seule composante du projet, ou une seule composante du SCOT celles **qui à un moment donné arrange nt, occultant celles qui dérangent**, en oubliant l'essentiel : **l'être humain, celui qui subit ou qui va subir ! Quid du bilan Coût/avantage ?**

6-5 Une passerelle dédiée :Une retombée positive ?

Si passerelle, alors son coût doit être entièrement supporté par OLGROUPE. Il est certain qu'elle rendrait service aux riverains de la rocade, mais sans stade pas de passerelle. Dans cette affaire, le besoin des habitants n'est pas la priorité de la Métropole, c'est le besoin d'OLGROUPE qui prédomine.

D'autre part elle ne doit pas encourager le stationnement dans les espaces publics de Meyzieu. Plan d'actions à faire.

6-6 Le couloir écologique ?

Là encore on va faire du curatif au lieu de faire du préventif, ce couloir aurait dû être prévu lors de la nouvelle conception du site en 2009, comme par exemple prévoir **des pistes cyclables le long de la rue S.Veil, rue Sully, rue Marceau.** Je rappelle que lors des concertations et enquêtes publiques sur le stade, aux objections nombreuses des opposants, il a été dit d'une manière méprisante, et écrit, que grâce au stade, **on réaliserait une continuité écologique entre le V-VERT et le Grand Large**, mais aussi paradoxalement que grâce au stade on réaliserait **une continuité urbaine entre Décines et Meyzieu**, la Métropole n'est pas à une incohérence près, si ce n'est des mensonges et du mépris pour les citoyens.

6-7 Redéfinir le pouvoir de police de la mairie

Je redemande que le rôle de la mairie de Décines qui a pouvoir de police, soit précisé pour faire respecter le code de la santé publique en matière de bruit (3DbA, 5DbA), que la mairie s'engage et informe les Décinois. Le commissaire enquêteur doit interroger la Maire à ce sujet.

6-8 Revoir le schéma d'accessibilité

Je demande que, compte tenu du retour d'expérience, **le schéma d'accessibilité soit revu** avec comme objectif le stationnement dans les parkings prévus (comme promis), une circulation fluide pour les riverains désirant se rendre à Meyzieu ou Décines, le report des voitures sur les accès prévus (et non sur les rues Sully, Marceau, J.Jaurès..) Ce schéma doit bien sûr intégrer l'accessibilité à l'ARENA. Le décalage d'heure entre évènement au stade et évènement ARENA doit être abandonné, **un seul évènement dans la journée, pitié pour les riverains !!**

Il est encore démontré que le choix du site depuis son origine est un mauvais choix, choix uniquement guidé par le prix des terrains, dont la desserte en transport en commun performant n'est pas efficace et **ne répond pas aux objectifs du SCOT.**

6-9 Le devenir de la friche ABB restante, est maintenant paralysé par les nuisances des équipements présents, témoignant là encore d'un manque de vision de la part de la Métropole

6-10 Répondre aux recommandations des garants .

Le seul document crédible est le rapport des garants que la Métropole doit absolument décliner en termes d'actions précises. (Un vœu pieux)

Dans cette affaire, la Métropole doit se recentrer sur un objectif principal : La préservation et l'amélioration du cadre de vie des riverains impacté par OLVALLEE, apporter de la transparence dans ses actions, rendre compte, tenir compte des réclamations des riverains, exercer un suivi. Entrer dans une véritable démarche qualité avec des objectifs clairs et chiffrés. Former le personnel à la gestion de projet.

Je crains que cette action très ambitieuse ne puisse être faite par la Métropole dont la vanité, « la superbe » et les insuffisances seraient mises au grand jour, il est plus facile de rester dans des généralités qui occultent les vrais problèmes et endorment les citoyens. La Métropole « tient le micro » (M.Rivalta lors des concertations stade). Il est nécessaire que ces actions correctives soient précédées d'un audit par un **organisme indépendant, la Métropole seule ne donne pas confiance**, assez de langue de bois.

6-11 Répondre à mes observations :

Je demande que mes observations soient prises en compte et soient analysées d'une manière objective sans langue de bois par le commissaire et aussi la Métropole (bien que cette démarche soit difficile pour la Métropole). La Métropole semble totalement ignorer les méthodes modernes de gestion de projet, la démarche qualité, l'amélioration continue, le respect du client, les citoyens sont des clients, la Métropole, les élus, sont des fournisseurs. Elle ne donne pas confiance, elle passe en force, se discrédite en considérant que la démocratie participative n'est qu'un leurre démocratique sans se préoccuper de ses vrais objectifs.

7. Conclusion finale : Je dénonce les forfaitures de la Métropole.

Ce projet est une composante du projet générique « OLVALLEE », il vient cumuler les nuisances des activités présentes et futures (ALL IN Academy), la Métropole doit donc mener une **réflexion de fond** sur l'ensemble des nuisances que génèrent ce projet avec comme objectif principal, la préservation du cadre de vie. Les conditions dans lesquelles a eu lieu la concertation et les enquêtes publiques en pleine pandémie, l'absence de participation représentative, les nombreuses **illégalités du processus** doivent conduire à **l'annulation du processus de déclaration de projet**.

Ces différents projets sur le site du Montout révèlent sans ambiguïté le comportement anti démocratique et dirigiste, de la Métropole, une grande insuffisance, un **manque de rigueur** dans la gestion des projets. **La ligne T7 est un exemple significatif de ce comportement.**

La Métropole saura-t-elle répondre aux recommandations des garants ? Cela lui permettrait de se recadrer sur ses véritables objectifs, sur sa raison d'être, de rester neutre, d'être transparente, de cibler avant tout la **satisfaction des citoyens**, de s'extirper de cette collusion avec les possédants. Et aussi d'arrêter de mettre les citoyens devant le fait accompli, de les prendre pour des enfants (les concertations par exemple avec les ateliers type cours préparatoire...et travaux surveillés dirigés par la Maitresse de la Métropole..)

Mais la conclusion finale qui sied le mieux à ce projet OLLAND, OLCITY, OL VALLE est cette citation d'H. Kempt

"Les compromissions, les accords secrets, la collusion entre les milieux d'affaires et les décideurs politiques, la prédation organisée du bien public par les capitalistes, toute cette occupation de la coquille démocratique par l'oligarchie est de moins en moins recouverte du voile de la morale républicaine. Nous participons à un jeu dans lequel un des joueurs gagne toujours. Quelle chance, quel hasard! Mais tant que la tricherie n'est pas ouvertement mise à jour, les partenaires ne peuvent que continuer à perdre en espérant que le sort tournera, ou quitter la table"

Qui restera-t-il autour de la table, quel élu dénoncera ce jeu ? Ce n'était pas les pseudos socialistes (sanctionnés à Décines), ce ne sera pas EELV qui encourage un projet du siècle passé au dépend de l'écologie et de la population. Je tente de mettre au jour ses tricheries, en pure perte. Car, aucune inquiétude pour OL Groupe, la Métropole pseudo écologiste prononcera l'intérêt général du projet avec les considérants vides de sens, non chiffrés, évoqués ci-dessus, (*indispensable...rayonnement...vitrine... emplois, développement... etc...*) sans se préoccuper des dégâts subis par les riverains. (*ces petites gens avec leurs petites maisons*, dixit JMA) mais avec une grande attention pour... le Tariet Pâtre, continuant ainsi le bétonnage entrepris par la Métropole pseudo socialiste précédente et bien sûr en vantant l'écologie du projet, 50ha artificialisés mais pas d'impact sur l'eau,(malgré un projet de géothermie) dans ce périmètre de protection du SAGE, bravo un véritable tour de force. On continue d'ailleurs à urbaniser le V-VERT en construisant sur Meyzieu en face de la prison pour mineurs, un collège privé.

Voilà, j'ai perdu mon temps à écrire ce document, il y aurait encore beaucoup à dire, un vrai roman à écrire, je ne peux rester indifférent aux forfaitures de la Métropole que je dénonce ici, elle continue la politique de la Métropole précédente, avec toutes les compromissions qui l'accompagnent. Assez de temps perdu, je ne répondrai pas à l'enquête publique sur le projet de géothermie, car comme déjà écrit, tout est ficelé, la Métropole passe en force pour satisfaire des intérêts privés. Par ailleurs, vous avez dû le deviner, je suis contre ce projet illégal qui doit être abandonné, **par ailleurs une fois réalisé, ce sera pire qu'avant !**

Décines le 26/04/21 - A. Dargaud, 27 rue Marceau. Décines__

RP2 : Contribution Marguerite KASKARIAN (2 Pages)

RP2

Enquête géothermie

Cette contribution complète la contribution faite pour l'enquête parallèle sur la modification du PLU pour Arena, confiée au commissaire enquêteur Monsieur Serge Alexis. *et jointe dans ce dossier*

Cette enquête géothermique pour autoriser la climatisation de la salle Arena abonde dans le sens que ce nouveau projet est précipité, peu fiable et dangereux.

1) Les avis de nos responsables nous alertent :

_ Madame Vessiller vice présidente de la Métropole, responsable de l'urbanisme écrit:
" La Métropole n'a ni règle ni doctrine sur le sujet....même si la Métropole sait que cela constituera un risque important pour l'avenir; il est prévu d'y travailler dans le cadre de la révision du SAGE". Voir dossier de l'enquête parallèle la contribution à la révision du SAGE. Pourquoi cette précipitation? Où est l'urgence? *Attendons la sortie du SAGE!*

_ La Direction Départementale de la Protection des populations et de l'environnement n'a pas donné d'avis, cet avis me paraît indispensable.

Toutes les activités de OL groupe contribuent à créer un bien être artificiel moyennant finances, au détriment de l'environnement, au détriment de la santé de la population base du bien être naturel. Respectons les lois qui protègent l'environnement et la population. L'air, l'eau et la terre sont nos biens les plus précieux. L'écologie n'est-elle pas le respect de la vie, de la nature, de la santé?

Les projets virtuels ne peuvent être considérés comme " l'économie", ils sont un commerce aveugle et avide.

2) Le Code Minier évoque les nombreuses prescriptions à respecter pour le captage de l'eau de la nappe phréatique et le rejet de l'eau à près son circuit dans les bâtiments. Ce qui en fait une installation très coûteuse à surveiller.

3) Dans le dossier du Code Minier, il y a en plus du petit fascicule code minier, un épais recueil en double exemplaire de publicité sur OL groupe avec photos de Monsieur Aulas! J'ai retenu une certaine vision de son monde virtuel: Groupama Stadium a obtenu le trophée du respect de l'environnement, il est considéré "nouveau business model" et surtout projet prévu pour fonctionner 365 jours sur 365.... *Manque total de confiance en OL groupe et en la métropole qui le soutient.*

Revenons à la réalité de la Vie, de la Nature telles qu'elles sont, et respectons leurs lois,

plus ou moins reflétées dans les lois humaines.

L'être humain est bien équipé pour cela à condition de ne pas fuir dans le virtuel qui nous fait perdre notre humanité.

Le dérèglement climatique, l'épidémie sont peut être un rappel à l'ordre!

Merci d'avoir pris le temps de lire tout cela!

Mme Kaskarian.

En jointe la contribution de André Dargaud qui explique bien - pourquoi Aréna n'est pas d'intérêt général - et toutes les nuisances que nous subissons avec l'activité du grand stade.
Quand j'écris "nous" j'entends non seulement les riverains mais aussi la Métropole et au-delà : la pollution atmosphérique ne s'arrête pas à Rhône Aréna!

17 mai 2021

M. Kaskarian.

RP3 : Avis du SAGE de l'Est lyonnais (2 pages)



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Votre interlocuteur : Claudie BRIAND-PONZETTO

☎ 04 72 61 28 83

📠 04 72 61 27 59

✉ c.briand-ponzetto@rhone.fr

Vos réf :

Nos réf : DATP/SAT/CBP/CBP-21/05

Avis de la CLE : Dossier ARENA à Décines-Charpieu

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne Rhône Alpes
69 453 LYON Cedex 06

À l'attention de Mme Charlemagne

Lyon, le 11 mai 2021

Madame,

Par courrier du 13 janvier 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Est lyonnais sur le dossier d'autorisation au titre du code minier pour le projet de salle de rencontres sportives et de spectacles OL Vallée ARENA à Décines-Charpieu par OL GROUPE.

Lors de sa séance du 29 avril, la CLE du SAGE de l'Est lyonnais a examiné ce dossier reposant sur les éléments transmis le 13 janvier uniquement et a émis son avis.

L'avis retenu est **un avis défavorable dans l'attente de compléments au dossier**. Les demandes de compléments sont récapitulées en pièce jointe.

J'ai été informé que le dossier communiqué et étudié à la Commission locale de l'eau avait été complété par le pétitionnaire pour tenir compte des remarques de vos services. Il va sans dire que ces éléments auraient pu éclairer la CLE sur tout ou partie des compléments demandés.

Au vu des différents échanges entre services et des compléments demandés, il me paraît souhaitable que la Commission locale de l'eau soit saisie de nouveau avec **l'ensemble des éléments du dossier**.

Soyez assuré de l'attention que nous portons à la protection des nappes souterraines de l'Est lyonnais et de la ressource en eau.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président de la Commission locale de l'eau

Jean-Jacques BRUN

PJ : liste des remarques de la CLE

Objet : Avis de la CLE sur un dossier d'autorisation au titre du code minier
Projet de salle de rencontres sportives et de spectacles OL Vallée ARENA
par la société OL GROUPE
sur la communes de DECINES-CHARPIEU

Avis défavorable dans l'attente de compléments sur les points suivants :

- Demande de précisions sur la bonne prise en compte de toutes les installations existantes pour le calcul des effets cumulés sur la température de la nappe (en plus des installations du stade). L'existence d'autres installations est mentionnée au dossier.
- Demande de précisions sur les hypothèses de calcul du volume d'exploitation en différenciant bien les installations du stade des installations projetées par ARENA et sur la vérification de l'absence de superposition de ces volumes d'exploitation
- Demande de précisions sur la gestion des eaux pluviales et la conformité/compatibilité au SAGE
- Demande de précisions sur les mesures d'économie d'eau et la conformité/compatibilité au SAGE et au PGRE de la nappe de l'Est Lyonnais
- Demande d'analyse de la possibilité à ré-infiltrer ((après décantation) des 6000 m³ pompés lors des essais. À défaut, une convention d'autorisation avec le Grand Lyon est à produire pour un déversement dans le réseau d'eaux pluviales.
- Demande de vérification de l'absence de remobilisation des polluants de la nappe par pompage et réinjection notamment au regard du lac des Eaux Bleues situé en aval hydrogéologique

Observations supplémentaires :

- nécessité du suivi des déblais pollués pendant le chantier
- nécessité d'un suivi de la qualité des eaux en phase chantier et au cours de l'exploitation du site.

À titre subsidiaire, la CLE souhaiterait qu'au vu du volume prélevé puis réinjecté (d'environ 590 000 m³ annuels), le dossier présente les mesures prises pour limiter la consommation d'énergie et la géothermie et rendre les bâtiments passifs ou à énergie positive.

Article R123-18

Modifié par Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 - art. 4

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Lorsque l'enquête publique est prolongée en application de l'article L. 123-9, l'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le Commissaire enquêteur

Le vendredi 28 mai 2021



Yves VALENTIN